IMT Nuremberg Archives

H – 559

International Court of Justice

2209
7
R-

H0559 – 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 6 mai 1946 tenue sous la
Présidence de Lord JUSTICE LAWRENCE

-séance ouverte à 10 h.-

DR SAUTEL.- Monsieur le Président, je me permettrai de continuer l'interrogatoire de l'accusé Funk.

Samedi nous avons traité de la question dela nopination de l'accusé Funk au poste de Ministre de l'Economie. Je passe maintenant à sa nominationen tant que Président de la Reichsbank.

M. le Témoin, En janvier 1939, me semble-t-il vous êtes devenu aussi président de la Reichsbank,en tant que successeur de Schacht. Comment cela s'est-il passé ?

R. -J'étais rentré d'un voyage à la mi-janvier 1939,lorsque je fus appelé auprès du Fuehrer, et je le trouvai dans un état d'agitation extraordinaire. Il m'a déclaré que le Ministre des Finances du Reich lui avait annoncé que Schacht était refusé les crédits nécessaires au financement et qu'en conséquence le Reich était entré dans une phase de difficultés financières. Le Fuehrer m'a déclaré dans un état de grande agitation que Schacht sabotait sa politique,qu'il ne continuerait pasà tolérer cela, qu'il ne continuerait pas à tolérer que la Reichbank contrecarre ses plans de politique

H0559 – 0003

et ajouta : Ces messieurs du Conseil de direction de la Reichbank ne devaient pas s'imaginer qu'il pouvait tolérer cela. Aucun gouvernement du monde et aucun chef de Gouvernement dans le monde n'admettrait que sa politique put dépendre du bonvouloir de la Banque d'émission de son pays

Le Fuehrer m'a déclaré de plus qu'à partir de ce moment les crédits accordés par la Banque à l'Etat seraient décidés par lui après proposition du Ministre des Finances et qu'il avait chargé Lammers d'établir une instruction en accord avec le Ministre des Finances, instruction dans laquelle la position prise par la Reichbank conformément au Traité de Versailles, serait modifiée, et conformément à laquelle les attributions de crédit à l'Etat dépendraient à l'avenir de lui, Fuehrer.

Le Fuehrer a déclaré de plus, qu'il me priait de prendre la direction de la Reichbank ; je lui ai alors répondu que je me conformerai à son désir, mais qu'au préalable il me fallait une confirmation de sa part attestant que les conditions nécessaires au maintien de la stabilité de la monnaie continueraient à exister. L'opinion défendue ici par un témoin selon laquelle les crédits supplémentaires accordés à ce moment là auraient provoqué une inflation est fausse et erronée, et insoutenable.

Douze milliards de crédits peuvent avoir pour conséquence une inflation, tandis que 20 milliards de crédits ne sont pas nécessaires pour être la conséquence d'une inflation si l'Etat possède l'autorité suffisante pour bloquer les prix et les salaires pour les maintenir dans un état de stabilité, et si l'Etat est capable de donner des instructions en en qui concerne la fixation

H0559 – 0004

de l'économie , et si d'autre part le peuple maintien la discipline nécessaire et si aussi les moyens financiers qui représentent un pouvoir d'achat supplémentaire provoqué par des crédits à côté sont épuisés par des emprunts et par les impôts. Dans ce cas, il n'ya aucun danger d'inflation et en fait le Reichmark a été maintenu dans un état de stabilité jusqu'à l effondrement. Le pouvoir d'achat en Allemagne était assuré pour les produits de première nécessité. Il est vrai que la valeur d'usage de l'argent était limitée par le fait que les biens de consommation n'étaient produits que dans des proportions réduites, étant donné que la presque totalité de la production allait à l'armement.

DRSAUTER. - M.Funk, est-ce que vous terminez cen ce qui concerne ce problème ?

R. - Uninstant encore, car je crois que c'est là une question décisive. Dans d'autres pays des crédits importants accordés pendant la guerre n'ont pas provoqué d'inflation. l'endettement aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne était relativement et parfois aussi unpoint de vue absolu plus élevé qu'en Allemagne, et dans ces pays aussi une politique financière appropriée a été capable de contredire la vieille théorie selonlaquelle une guerre avait pour conséquence l'effondrement du système monaitaire. Le peuple allemand a maintenu une discipline admirable jusqu'à l'effondrement. L'argent en tant que fonction de l'Etat reste valable tant que l'état maintint son autorité et est capable d'asurer la stabilité de la monnaie, d'assurer l'ordre dans l'économie et tant que le peuple maintien la discipline nécessaire. Par conséquent, je n'ai pas pris ces

H0559 - 0005

fonctions avec la conscience que l'Allemagne entrait maintenant dans une inflation , au contraire, nous savions à ce moment là qu'en maintenant une politique appropriée nous pourrions protéger notre monnaie, mais la différence fondamentale entre l'attitude de Schacht et la mienne est la suivante : à lépoque où Schacht était à la Reichbank, les crédits accordés par la Banque à l'état étaient définis par la Banque elle-même ou décidés par la banque elle-même, tandis qu'ence qui me concerne je n'avais pas la possibilité de prendre de décision. Par conséquent, la responsabilité ou le financement avait été transférés entre les mains du Ministre des Finances, respectivement entre ls mains du Fuehrer lui-même.

Q. - Je vous pose une autre question; (malgré votre mauvais état de santé aujourd'hui peut-être vous serait-il possible de parler unpeu plus fort pour permettre aux dames qui sténographient de comprendre plus facilement ce que vous dites.)

Monsieur le Témoin, en ce qui concerne les fonctions dont nous avons parlé jusqu'ici, il s'y ajoute encore une autre fonction que vous avez assumée également en succèdant à M. Schacht, à savoir la fonction de plénipotentiaire général de l'Economie. Peut-etre pourrez-vous nous donner également votre point de vue en ce qui concerne cette fonction dans la mesure où cela peut contribuer à la compréhension de votre situation, de votre activité.

R. - C'était la positionla plus faible parmi toutes celles que j'occupais. Comme le Maréchal du Reich l'a dit très justement et comme M. Lamers l'a confirmé cette fonction n'existait ensomme que sur le papier. Ily avait aussi une différence fondamentale entre la fonction qu'occupait Schacht et celle que j'occupais moi. Schacht avait été nommé plénipotentiaire général

H0559 - 0006

à l'Economie de guerre tandis que moi j'avais été nommé plénipotentiairie général à l'Economie.Après la promulgation de la loi de la défense du Reich en1938, les plénipotentiaires généralde l'Economie devait coordonner les différentes branches de l'Economie en vue de la préparation de la guerre. Or, entre temps ces différentes branches de l'Economie national e avaient été subordonnées au Plénipotentiaire général pour le Plan de Quatre ans et moi qui était plénipotentiaire général à l'Economie Générale j'étais également subordonné en ce qui concerne les instructions à prendre au plénipotentiaire général pour le Plan de 4 ans. Donc, il en résultait en ce qui concerne les plains pouvoirs et la compétence tels qu'ils étaient fixés d'une façon formelle,des situations qui n'étaient pas claires, des interférences; ce qui explique qu'un décret peu de temps après le début de la guerre a transmis les pouvoirs accordés aux plénipotentiaires généraux à l'Economie Ces pouvoirs ont été transmis au plénipotentiaire général pour le Plan de 4 Ans.

Q.- Quand cela est-il arrivé ?

R. - En décembre 1939. Lorsque des décrets étaient promulgués je pouvais y apposer la signature des 5 plénipotentiaires aux différentes branches de l'économie qui étaient subordonnées d'après la loi au plénipotentiaire général, et les pleins pouvoirs pour le Ministère de l'Economie et à la Reichsbank ont été conférés également bien que je les possédasse déjà.

Q.- Mais dans ces fonctions aussi vous étiez également subordonné au plénipotentiaire général pour le Plan de 4 Ans ?

R. - Oui, comme dans tous les secteurs,sauf en ce qui

H0559 – 0007

concerne l'économie la liaison était encore plus étroite.

Q. - En aout,1939,Monsieur le Témoin, immédiatement avant le début de la cammagne de Pologne, vous avez en tant que plénipotentiaire général à l'Economie réuni les différents secteurs de lEconomie en vue de conférences économiques.C'est ledocument 3324-PS. Il me semble qu'ilest important que vous preniez également position sur ce point, et cela en expliquant que la lettre que vous avez adressée à,Hitler ~~xxxxx~~ a été motivée par une de ces conférences. Cela est d'ailleurs évoqué dans votre exposé p. 24. Je vous prie de nous donner des explications à ce sujet.

R. - Sous Schacht on avait créé un office pour le plénipotentiaire général à l'Economie et ily avait une commission qui comprenait des représentants des différents secteurs de l'Economie et du Ministère de l'Intérieur ou du Plénipotentiaire général à l'administration de l'OKW et avant tout également des représentants du Plan de Quatre ans, lui-même.

Après le départ de Schacht, cet office des plénipotentiaires à l'Economie a été transféré à son ancien secrétaire d'Etat , le DR Vosse,alors qu'avant, sous Schacht c'était le Conseiller d'Etat Wohltat qui avait dirigé cet office. Naturellement toutes ces personnes avaient des réunions régulières où elles conféraient sur les mesures à prendre dans le domaine de l'Economie et c'est cela que j'ai traité dans un discours à Vienne. Ila été décidé ceci: cette institution qui travaillait à côté de l'Institution du Plan de 4 ans et qui avait essentiellement la tâche en cas de guerre d'intégrer l'économie civile dans l'économie de guerre sans qu'il y ait de secousses trop violentes.

H0559 - 0008

L.C. 7
6 mai 1946
10 h.5 à 11 h.

Lorsque en aout 1939 la guerre avec la Pologne devint menaçante, c'est moi qui réunit les chefs des différents secteurs économiques en même temps que les représentants du Plan de 4 ans, et c'est alors que dans conseils communs nous avons pris les mesures; nous avons élaboré les mesures nécessaires pour intégrer sans secousses l'économie civile dans l'économie de guerre, en tant /de guerre. C'étaient là les propositions contenues dans la lettre adressée par moi au Fuehrer le 25 aout 1939. au moment donc où les armées allemandes et polonaises se trouvaient en état de mobilisation générale. Il était évidemment de mon devoir de tout faire pour éviter en cas de guerre des difficultés dans le secteur civil de l'économie. De plus, j'avais également en tant que président de la Reichsbank le devoir de renforcer l'encaisse or et les billets de la Reichsbank dans toute la mesure du possible. Cela était nécessaire, ne serait-ce qu'en raison de la tension politique du moment et cela eût été nécessaire aussi même dans le cas om il n'y aurait pas eu de guerre; où i il y aurait eu simplement des actions économiques auxquelles on devait s'attendre en raisonde la tensionpolitique qui existait à ce moment là, et de même j'avais le devoir en tant que ministre de l' Economie de tout faire pour reforcer la production. Mais je ne me suis pas occupé des exigences de la Whermacht ans le domaine financier, et je n'avais absolument rien à faire avec ~~kx Wharmach~~ l'armement, étant donné que la directionde l'Economie de Paix et de l'Economie de guerre dépendaient du plénipotentiaire au Plan de Quatre Ans.

Si j'ai été si réservé à l'égard de ce comité cela s'explique pour les raisons suivantes : Personnellement

H0559 - 0009

je ne croyais pas à la guerre. Ceci peut être confirmé par toux ceux qui se sont entretenus avec moi à cette époque sur ce problème. Dans les mois qui ont précédé le début de la guerre, j'ai consacré tout mon travail sur les négociations internationales en vue d'unme illeur ordre économique international, et en vue d'améliorer les relations commerciales entre l'Allem gne et ses partenaires étrangers. A ce moment là, on avait procéder aux préliminaires devant amener des visites des économistes anglais Hudson et Stanley, et moi-même je devais me rendre à Paris où j'avais fait en 1937 la connaissance de quelques membres du Cabinet à l'occasion d'une grande manifestation culturelle allemande à Paris.

Le domaine des emprunts à court terme à l'étranger devait être réorganisé. C'était ce qu'onappelait "blocage". En juillet 1939 ily eut chez moi à Berlin une conférence financière internationale à laquelle participèrent les représentants les plus importants du monde bancaire des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de Hollande et de France, et de Belgique, de la Suisse et de la Suède.

Le résultat de ces entretiens fut satisfasant pour tous les participants. A la même époque, j'ai procédé à l'échange à l'étranger desvaleurs dont la Reichsbank était propriétaire et cette mesure a été considérée comme parfaitement correcte et satisfaisante.

En juin, je me suis rendu aux Pays-Bas, en vue d'une négociation devant mener à des contrats commerciaux. J'ai également participé aux entretiens mensuels de la banque pour le réglement international à Bale et malgré la tensionpolitique du moment j'a été convaincu

L.C. 9
6 mai 1946
10 h.5 à 11 h.

H0559 - 0010

qu'onréussirait àéviter une guerre et j'ai exprimé cette conviction dans toutes mes conversations en Allemagne et à l'étranger et c'était là la raisonpour laquelle je ne me suis pas intéressé ou très peu aux entretiens touchant l'organisation de l'Economie de guerre. Il est vrai que j'avais donné à la Reichbank des instructions selonlesquelles dans la mesure du possible il fallait procurer à la Reichsbank de l'or provenant de nos avoirs à l'étranger et dans les quelques mois de mon activité avant la guerre le succès de ces mesures a été très restreint. L'encaisse or et l'actif que Schacht m'avait transféré est resté inchangé pratiquement jusqu'à la guerre. Dans monquestionnaire adressé au vice-président de la Reichsbanck, Puhl,, j'ai demandé des xexplications détaillées sur ces transactions étant donné qu'à directionde la Reichsbank celui qui était chargé des affaires courantes M. Puhl, devait être au courant. La réponse à ce questionnaire n'est pas encore arrivée...

Q. - Monsieur le Témoin, vous avez ici, donné des explications apparemment pour montrer que malgré la tension politique de l'époque vous ne pensiez pas sérieusement à une guerre enaoût 1939. Or, dans le cours des débats, nous avons entendu parler de toute une série d'entretiens entre Hitler et des généraux, et d'atres personnes, entretiens à caractère politique ou militaire. Ce sont là des entretiens dont nous devons dire aujourd'hui qu'il étaient en rapport très étroits avec les préparation de guerre.

Q. - Avez-vous assisté à ces entretiens ? et qu'avez-vous appris ?

R. - Je n'assistais jamais à ces entretiens politiques ou militaires, et je n'ai assisté à aucun des entre-

H0559 - 0011

tiens qui ont été évoqués ici au cours de la présentationdes charges par le Ministère Public en ce qui concerne la préparation de la guerre d'agression dans la mesure où ils'agissait des entretiens avec le Fuehrer. Je n'ai pas été informé nonplus du contenu de ces entre/tiens, mais même en ce qui concerne les entretiens chez le Maréchal du Reich,si mes souvenirs sont exacts, j'étais à peine présent dans la mesure du possible je n'ai jamais été présent à ces discussions. On m'a reproché ici une réunion qui a eu lieu en octobre 1938.

Q. - Le 14 octobre 1938 ? Je puis vous dire le numéro du document, c'est le 1301 PS du 14 octobre 1938, document 1301 pS. ?

R. - Oui.

C'était la réunion au cours de laquelle conformément aux charges versées contre moi Goerint aurait indiqué qu'il aurait reçu du Fuehrer l'ordre d'augmenter l'armement dans les proportions considérables. L'aviation devait être quintuplée aussi rapidement que possible.

M. le représentant du Ministère Public , à la p. 2447 du procès-verbal de cette conférence, Goering s'est adressé à moi et les paroles qu'il a prononcées étaient celles d'un homme qui se trouvait déjà dans la guerre. Pendant Or,pendant ces journé's je n'étais pas en Allemagne, mais en Bulgarie.En conséquence, je ne pouvais pas assister à cette réunion.

Q. - Pour prouver ce fait, à savoir que l'accusé Funk au moment où cet entretien Goering a eu lieu le 14 octobre 1938; ne se trouvait pas en Allemagne, j'ai présenté

H0559 - 0012

L.C. 1D
6 mai 1946
10 h.5 à 11 h.

dans le Livre de Document de Funk plusieurs documents c'est-à-dire des extraits du "Der Voelkische Bobachter" ; ce sont les numéros, 5, 6, 7 & 8. J'ai présenté ces documents surtout parce qu'il en résultait qu'entre le 13 octobre 1938 et le 15 octobre 1938, Funk était effectivement à Sofia en Bulgarie et qu'il ne pouvait pas assister à la Conférence de Goering le 14 octobre 1938. Ce que Funk adit en Bulgarie à l'époque en ce qui concerne les rapports économiques, je ne crois qu'il soit nécessaire que j'en donne des détails à ce sujet. Mais je me réfère en particulier à son discours du 15 octobre 1938 qui porte le numéro 7 du Livre de Document de Funk où l'acusé Funk particulièrement dans le premier alinéa explique d'unpoint de vue problématique qu'il pensait à une communauté économique entre l'Allemagne et le Sud-Est de l'Europe et où Funk s'oppose avec fermeté contre une dépendance unilatérale du sud-est de l'Europe et de l'économie allemande.

Je prie le Tribunal de prendre acte de ce document en tant que preuve et pour gagner du temps je ne procéderai pas à la lecture de ces documents.

Monsieur le Témoin, le Ministère Public a présenté undocument sous le numéro 35 62 concernant un entretien du ler juin 1939. Vous-même n'étiez pas présent à cette conférence, mais la liste des personnes présentes indique qu'ily avait là plusieurs représentants de votre ministère et également un représentant de la Reichsbank. Dans cette séance on a parlé des besoins financiers du Reich en cas de guerre et de la production du Reich et du protectorat en cas de guerre.

Une note en marge de ce procès-verbal indique que ce procès-verbal devait être porté à votre connaissance. Je vous prie de nous dire, mais très brièvement si cela a été fait.

H0559 - 0013

R. - Non, cela n'a pas été fait.

Q; - Je vous prie de parler lentement.

R. - Si on m'avait présenté ce procès-verbal je l'aurais revêtu de mon paraphe . D'ailleurs, il s'agit ici des conversations régulières dont j'ai déjà parlé tout à l'heure au sujet du financement de la guerre et au sujet des mesures à prendre dans le secteur de l'économie civile en tant de guerre.

Les mesures décisives en ce qui concerne le financement étaient evidemment préparées dans les services du Ministère des Finances , et on a parlé assez longuement de ces mesures au cours de cette réunion et lorsque s'est présenté le problème de la couverture de ces besoins par levée d'impots. D'alleurs onpeut dire que de tels entretiens ont eu lieu à plusieurs reprises entre les représentants des différents secteurs de l'Economie et ces entretiens avaient lieu chez le plénipotentiaire à l'Economie. J'airetrouvé sonnom par hasard

je ne pouvais m'en souvenir. C'étaient là les instructions
Ce comité avait déjà été créé à l'époque où Schacht était en fonctionset il avait poursuivi son activité plus tard.

Q. - Monsieur Funk, le 3o mars 1939 vous avez prononcé undiscours qui était tout unprogramme devnt le Comité Central de la Reichbank. J'ai eproduit les extraits les plus importants pour ce procès dans le Livre de Document sous le numéro 9. Je reviens sur ce discours parce qu'il a été tenu peu de temps avant la nomination de l'accusé et parce que ce rapport exprime le programme du Président de la Reichsbank.

Monsieur Funk peut-être voudriez-vous brièvement

H0559-0014

reproduire les points de vue lesplus importants ~~ex~~ représentés par vous dans ce discours dans la mesure où ilsconcernent les charges élevées contre vous.

R. - Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Tout à l'heure j'ai déjà indiqué brièvement qu'à cette époque j'avais eu des entretiens internationaux concernant la réorganisation des rapports économiques internationaux et que j'avais démontré la volonté de l'Allemagne de participer à une activité en vue de ce résultat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je lise encore quelque chose à ce sujet. Je veux dire qu'à cette époque je ne m'occupais pas de préparatifs de guerre, mais essentiellement de préparer une ~~compréhension~~ compression économique internationale, une entente économique internationale, et que mes efforts ont été reconnus publiquement à l'étranger enparticulier en Angleterre.

Q. - Monsieur le Témoin, cette intention que vous aviez de rétablir des relations de confiance entre l'Allemagne et les milieux économiques et financiers de l'étranger peut être sans doute en rapport avec une mesure à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, à savoir que les dédommagements à verser aux actionnaires étrangers de la Reichsbank qui se trouvaient surtout, je crois, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse, ont été bersés d'une manière particulièrement loyale.

R. - J'ai déjà dit cela.

Q. - Monsieu Funk, vous avez fait allusion tout à l'heure à une lettre que que vous avait adressé à Hitler. Cette lettre m'intéresserait parce que j'aimerais vous entendre dire pourquoi vous avez écrit cette lettre, et pourquoi dans

H0559 - 0015

L.C. 14
6 mai 1946
10 h.5 à 11 h.

cette lettre vous avez parlé de vos propositions bien qu'il se fût agi essentiellement là de choses qui ne dépendaient pas de vous. Peut-être nous donnerez-vous une brève déclaration au sujet de cette lettre.

R._ Le ton, le contenu de cette lettre s'expliquent par l'état d'esprit qui régnaient à ce moment-là partout en Allemagne. De plus, c'est une lettre purement personnelle adressée au Fuehrer. Dans cette lettre je le remerciais pour ses félicitations à l'occasion de mon anniversaire. C'est pourquoi cette lettre a été rédigée dans un style quelque peu amphatique. Si j'ai parlé de mes propositions cela s'explique parce que moi-même quelque temps auparavant j'avais dit au Fuehrer qu'elles étaient les mesures qui deviendraient nécessaires en cas de guerre, et ce sont les mesures qui ont été prises plus tard après l'entretien avec les chefs des divers secteurs de l'économie de guerre.

Il n'est donc pas tout à fait correct de dire ici "mes propositions", il faut dire : les propositions élaborées en collaboration avec les chefs des divers secteurs de l'Economie".

Q. - M. Funk avez-vous terminé ?

R. - Je voudrais expliquer l'ensemble de cette lettre parce que quelques mots encore cette lettre est apparemment un des piliers de l'accusation faite contre moi.

Comme je le disais le moment où les deux armées mobilisées étaient face à face c'était le moment où tout le peuple allemand était agité par les provocations continuelles en Pologne et les méfaits contre la population allemande en Pologne. Moi-même je ne croyais pas qu'on en viendrait à la guerre parce que je pensais qu'on aurait

H0559 – 0016

L.C. 15
6 mai 1946
10 h.5 à 11 h.

réussi par des entretiens diplomatiques à éviter le danger de guerre. Après les succès quasi-miraculeux de la politique du Fuehrer dans le domaine de la politique intérieure le coeur de tout Allemand devait battre plus fort dans lattente d'un rétablissement des liens entre la province de l'Est, c'est-à-dire la Prusse Orientaleet le reste du Reich.

H0559 - 0017

M. FUNK.- ... et dans l'attente de la solution du probleme du couloir polonais.

Le peuple allemand, dans sa majorité, et moi non plus nous n'avons pas cru qu'il y aurait eu une guerre au sujet de ces problèmes. Nous pensions bien plutôt que la Grande-Bretagne réussirait à exercer une pression sur la Pologne pour que ce dernier pays cédât aux demandes allemandes en ce qui concerne Dantzig et le Couloir.

Q.- Un peu plus fort, M. FUNK.

R.- Après les déclarations faites ici par le témoin GISEVIUS, le monde entier a compris clairement qu'à ce moment là l'Angleterre n'a rien fait pour servir d'intermédiaire afin de convaincre la Pologne. Si l'étranger savait qu'il y avait en Allemagne une conspiration à laquelle collaboraient toutes sortes de personnages importants : le Chef de l'armement en Allemagne, le chef de l'Etat-Major, de l'Armée de terre, ce serait dans le cas d'une guerre l'échec de ce qui avait été préparé, et alors le Gouvernement Britannique aurait été insensé en vérité s'il avait fait quelque chose pour apaiser et rassurer la Pologne. De plus le Gouvernement Britannique aurait dû nécessairement avoir la conviction que HITLER entrerait en guerre, qu'il irait à un échec, et qu'il n'y aurait alors plus de guerre, et que le régime hitlérien détesté serait serait renversé.

Q.- DR. FUNK, nous n'avons pas ici à faire de discours politiques ; parlons plutôt de cette lettre du 25 Août 1938, qui est le document 699-PS. Revenons-en à ce sujet qui m'intéresse pour l'instant. Si je vous ai bien compris, je peux résumer votre témoignage en disant que cette lettre enthousiaste envoyée à HITLER fut écrite parce que vous comptiez sur la réussite d'HITLER

.../..

H0559-0018

pour réunir votre province de l'est prussien au Reich et résoudre finalement le problème du Corridor polonais sans guerre. Vous ai-je bien compris ?

R.- Oui, mais en même temps je me considérais obligé de l'assurer qu'en ce qui me concernait j'avais fait tout ce qui devait être fait. Dans le cas d'une guerre, l'économie de paix serait transformée en une économie de guerre sans qu'il en résulte aucun désordre. Et ce fut là la seule époque à laquelle je fus un plénipotentiaire actif pour l'Economie, et dans cette lettre je me référais à ma position. Et cela peut s'expliquer sur un plan humain, car j'étais fier du fait que pour une fois j'avais fait quelque chose dans cette position officielle; ~~car~~ un homme/aime en effet le succès.

Q.- Dr. FUNK, la question qui nous concerne à ce propos est le fait de savoir si vous connaissiez l'intention d'HITLER de déclencher une guerre et spécialement une guerre d'agression et de faire des conquêtes en faisant des guerres d'agression.

Je voudrais maintenant vous poser quelques questions, auxquelles, pour plus de simplicité, vous pourrez répondre brievement par oui ou par non, et cela simplement parce que je veux savoir dans quelle mesure votre connaissance et vos souvenirs corroborent les indications d'un certain nombre de témoins et d'accusés.

C'est ainsi, par exemple, que le Ministre du Reich LAMMERS nous a confirmé que vous aviez des difficultés particulierement grandes chaque fois que vous vouliez aller chez HITLER, qu'en quelque sorte vous n'y arriviez que tous les ans et qu'il est même arrivé une fois que vous ayiez eu à sejourner pendant des journées au Quartier Général chez LAMMERS. Vous attendiez l'audience que l'on

.../..

H0559 - 0019

vous avait promise ; vous ne pouviez pas l'obtenir et finalement vous êtes parti sans avoir rien obtenu. Est-ce exact ?

R.- Oui, malheureusement.

Q.- Une autre question : On nous a déjà présenté ici quelques documents où il est dit expressément.. Je crois que c'est dans le procès-verbal de LAMMERS. Il est dit expressément que le Ministre de l'Economie et, une fois aussi, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich avaient privé qu'on les invitât à une conférence et que le ministre LAMMERS s'était également employé auprès d'HITLER dans ce but, mais qu'HITLER a refusé et qu'il a expressément interdit à vous et aux Ministrex des Affaires Etrangères l'accès de cette réunion bien qu'il se fût agi de questions extrêmement importantes de votre compétence. Est-ce exact ? Vous pouvez répondre par oui oupar non.

R.- La réunion à laquelle vous faites allusion concernait l'utilisation de la main-d'oeuvre. Je n'avais rien à faire avec l'utilisation de la main-d'oeuvre directement et je pense que le Ministre des Affaires Etrangères, lui non plus, n'était pas directement intéressé à cette question. C'est pourquoi je pense qu'HITLER ne voulait ~~xxx~~ ni de lui ni de moi pour cette réunion. Le Führer n'avait pas besoin de moi. J'ai déjà dit hier que, jusqu'en 1942, il a donné ses instructions concernant l'économie au Maréchal du Reich qui était l'homme responsable pour la direction de l'économie et qu'après 1942 il donnait ses instructions à SPEER parce que, à partir de ce moment là, l'armement dominait l'ensemble de la vie économique et que toutes les décisions économiques par ordre du Führer devaient être prises en tenant compte de l'armement.

Q.- Le meme LAMMERS, au cours de son interrogatoire, le 8 Avril, a dit.. Je cite textuellement : "Le Führer s'est opposé à plusieurs reprises (contre FUNK). Il y avait un certain nombre de raisons qui militaient contre FUNK. Lui (HITLER) était sceptique en ce qui concerne FUNK et ne le voulait pas.

.../..

H0559-0020

6/5/46. 11hs-12hs.

J'arrête là la citation de la déclaration du témoin, DR. LAMMERS. Avez-vous une explication quelconque au sujet de l'attitude d'HITLER envers vous ?

R.- Non, je n'ai pas d'explication à donner, si ce n'est qu'il n'avait pas besoin de moi.

Q.- M. le témoin, en ce qui concerne les guerres d'agression, j'aimerais savoir la chose suivante : Dans l'accusation contre vous il est dit (c'est la page 30 du texte allemand) que vous [illegible], tant personnellement que par des représentants nommés par vous, avez participé aux préparations qui ont précédé la guerre d'agression contre la Russie soviétique et la seule preuve est constituée par un document 1039-PS qui est le document des Etats-Unis 146. Je répète 1039-PS, document USA 146. Il ressortirait de ce document que vous, M. l'accusé, à la fin du mois d'Avril 1941, avec ROSENBERG qui était donc responsable pour les pays à l'Est, vous auriez eu un entretien sur les questions économiques qui résulteraient si les plans d'agression à l'Est étaient réalisés. Je vous prie donc, M. FUNK, de tenir compte de la date de cet entretien. C'est à la fin du mois d'Avril 1941, peu de temps avant le début de la guerre contre la Russie. Pour aider votre mémoire, j'indiquerai qu'à cette époque, c'est-à-dire avant le début de la guerre contre la Russie, ROSENBERG avait été déjà nommé par HITLER plénipotentiaire pour le traitement de tous les problèmes à l'Est.

Je vous prie maintenant de prendre position au sujet de cet entretien et cela du point de vue suivant : En résulte-t-il que vous ayiez participé à la guerre d'agression contre la Russie ou à sa préparation et, dans l'affirmative, de quelle manière ?

R.- Je ne savais rien d'une guerre d'agression contre la Russie. J'ai été très surpris quand LAMMERS m'a fait savoir que le Führer avait nommé ROSENBERG plénipotentiaire pour les

.../..

H0559 - 0021

questions de l'Europe orientale. LAMMERS a bien déclaré ici qu'il m'a fait connaître cela pour des raisons personnelles parce qu'il savait que j'étais très intéressé aux relations économiques avec la Russie. Effectivement les efforts entrepris des deux côtés, c'est-à-dire par les Russes et par les Allemands, avaient permis de renforcer nos relations économiques,de les développer. Il faut songer qu'avant la première guerre mondiale les relations économiques entre la Russie et l'Allemagne étaient le facteur le plus important de l'exportation allemande. Cela concernait les blés russes, les minerais de manganèse que nous envoyaient les Russes. Nos livraisons de machines diminuaient de plus en plus parce qu'il fallait d'abord construire les machines, parce qu'il s'agissait le plus souvent de commandes spéciales de machines spécialisées.

Je ne sais pas dans quelle mesure on a également fait des livraisons de matériel, d'armement, en Russie parce qu'on ne m'initiait pas à ces choses. J'ai été surpris aussi de la nomination de ROSENBERG. ROSENBERG est venu chez moi pour un court entretien. Il m'a déclaré que cette mission que lui avait confiée le Führer comprenait également le traitement de questions économiques. C'est là-dessus que j'ai mis à la disposition de ROSENBERG le ministre DR. SCHLOTTERER.

Lorsque ce ministère fut créé (je crois que c'était en Juillet), c'est alors que le Dr. SCHLOTTERER avec quelques autres collaborateurs a pris la direction de la section économique dans ce ministère ROSENBERG, et en même temps, autant que je sache, SCHLOTTERER est entré dans le Wirtschafts Fuehrung Stab Ost (Direction de l'Economie à l'Est), et c'était la direction du plan de quatre ans dont dépendaient toutes les questions économiques dans les territoires occupés de l'Est.

Je n'ai rien d'autre à faire avec ces questions. Evidemment j'ai demandé, tant à LAMMERS qu'à ROSENBERG, ce

.../..

H0559 - 0022

que cela pouvait signifier et les deux m'ont déclaré : "Le Führer pense qu'une guerre avec la Russie deviendra inévitable. Les Russes ont massé des renforts importants tout le long de la frontière. Des entretiens avec MOLOTOV, auxquels je n'ai nullement participé, auraient eu un résultat non satisfaisant. Les Russes élevaient toutes sortes de revendications en ce qui concerne la Baltique, les Dardanelles et que l'Allemagne et le Führer ne pouvait pas satisfaire.

En tout cas, cette affaire,pour moi comme certainement aussi pour tout le peuple allemand, était une grande surprise. Je suis convaincu que cette guerre a provoqué dans le peuple allemand un ébranlement extraordinaire.

LE PRESIDENT.- Quand vous avez dit "Juillet", vouliez-vous dire Juillet 1940 ?

Le témoin a dit "Juillet". Je ne sais pas ce qu'il voulait dire. Est-ce Juillet 1940 ?

Q.- La traduction ne passe pas... Maintenant je vous entends, M. le Président.

LE PRESIDENT.- Le témoin a parlé de Juillet ? Voulait-il dire Juillet 1940 ?

Q.- Il me semble que c'était Juillet 1941.

LE PRESIDENT.- Mais cela ne pouvait pas être Juillet 1941, car cela aurait été après le début de la guerre contre la Russie. Le témoin peut d'ailleurs répondre lui-même, je suppose.

(Au témoin). Vouliez-vous dire "Juillet 1940" ?

DR. FUNK.- L'entretien avec ROSENBERG a eu lieu fin Avril ou début Mai 1941, et la création du ministère de ROSENBERG a eu lieu en Juillet 1941.

Q.- M. le témoin, je passe maintenant à un autre point de l'accusation. On vous reproche d'avoir, en tant que ministre de l'Economie du Reich, commis des actes répréhensible lors de la décision criminelle de la persécution des Juifs

.../..

H0559 - 0023

en vue de l'exécution des Juifs de la vie économique. Il s'agit donc là des événements du mois de Novembre 1938. Je vous prie maintenant de nous décrire votre activité en ce qui concerne cette affaire.

R.- Sur ce point je prie le Tribunal de me donner le temps de faire une déclaration détaillée et les points qui suivront pourront être traités d'autant plus vite. Mais ceci est la partie de l'accusation qui me touche le plus gravement.

Lorsqu'en Février 1938 j'ai pris le Ministère de l'Economie, le Parti et en particulier GOEBBELS et LEY se sont adressés à moi en me demandant d'exclure les Juifs de l'économie parce que, comme ils disaient, il était intolérable que des gens puissent encore acheter dans les magasins juifs. Le Parti ne pouvait pas admettre que des camarades du Parti puissent acheter dans de tels magasins. De même, des achats effectués par des hauts fonctionnaires du Parti et particulièrement par leurs épouses dans de tels magasins auraient provoqué l'indignation.

Des ouvriers dans les usines refusaient de travailler avec les chefs juifs. Il y avait des frictions continuelles et il n'y aurait pas de paix si les mesures que l'on avait déjà entreprises çà et là n'étaient pas effectuées dans une mesure telle que peu à peu les Juifs soient exclus de l'économie.

Par la loi portant ordre du travail national, qui avait été publiée par mon prédécesseur et qui avait été exécutée en collaboration avec le Front du Travail allemand , l'économie s'était vu conférer des fonctions politiques et des fonctions se rapportant au Parti. Le chef d'une industrie dépendait à la fois du Parti et de l'Etat. Certains chefs d'industries juifs cédèrent facilement à la pression exercée sur eux et vendirent leurs entreprises et leurs commerces à d'autres

.../..

H0559 - 0024

gens, mais à des prix qui ne nous paraissaient pas convenables. J'avais réussi,en ce qui concerne un certain nombre de banquiers, de chefs d'industries et de propriétaires de grands magasins juifs, à les écarter de l'économie à la suite d'accords privés, et le moment était venu d'exclure les Juifs de l'économie intégralement. Mais j'ai toujours défendu le point de vue selon lequel ce procédé devait être réalisé lentement, peu à peu, et en second lieu qu'il fallait dédommager les Juifs d'une manière convenable et en troisième lieu qu'on pouvait leur laisser certains intérêts économiques, en particulier leur participation en ce qui concerne les actions, ce sur quoi j'ai particulièrement attiré l'attention de GOERING lors d'une séance qui a été tenue ici. C'est au cours de cette évolution que soudain survinrent ces événements terribles de la nuit du 9 au 10 Novembre 1938.

L'ordre en avait été donné à Munich et ces événements me touchèrent personnellement de la manière la plus grave. Lorsque je me suis rendu dans mon ministère, le matin du 10 Novembre, j'ai vu dans les vitrines les dégâts qui avaient été commis et j'ai appris les détails par les fonctionnaires de mon ministère. J'ai essayé de téléphoner à GOERING, GOEBBELS et HIMMLER, mais ils étaient sans doute tous en route, venant de Munich. Finalement j'ai réussi à atteindre GOEBBELS et je lui ai déclaré que cette terreur était un affront personnel dirigé contre moi et que des biens irremplaçables avaient été détruits par là et que nos relations avec l'étranger, qui étaient une chose absolument indispensable, étaient certainement troublées par ces événements.

GOEBBELS m'a déclaré que moi-même je portais la responsabilité de ce qui venait de se passer parce qu'il y avait bien longtemps que les Juifs auraient dû être exclus de l'économie par moi. Le Führer donnerait au Maréchal, par l'intermédiaire du Maréchal du Reich GOERING, un ordre

H0559 - 0025

selon lequel les Juifs devraient être complètement exclus de l'économie et le Maréchal du Reich me donnerait les détails.

Cette conversation téléphonique avec GOEBBELS a été confirmée par ce dernier plus tard, ce qui d'ailleurs sera prouvé par un témoignage.

Le lendemain, le 11 Novembre, on m'a dit que le 12 il y aurait une réunion chez GOERING, donc chez le plénipotentiaire pour le plan de quatre ans, réunion au cours de laquelle le problème juif devait être réglé, et le plan de quatre ans avait donné au Ministère l'ordre de préparer un projet d'ordonnance qui servirait de base aux dispositions légales ayant pour but l'exclusion des Juifs de l'économie.

Cette réunion eut lieu le 12. Le matin, il y avait eu un entretien chez le Maréchal du Reich , auquel étaient présents les gauleiters. Le Maréchal du Reich était extrêmement agité. Il a déclaré qu'il n'accepterait pas cette terreur et qu'il rendrait responsable les gauleiters individuellement de ce qui serait arrivé dans leur gau.

Après cette réunion j'étais relativement calmé. Lors de cette séance, dont il a été question ici à plusieurs reprises dans les procès-verbaux, GOEBBELS a tout de suite pris la tête des discussions avec ses méthodes radicales. Le Maréchal du Reich en a été très énervé et c'est cet énervement qui explique les expressions violentes dont il s'était servi et qui sont reproduites dans le procès-verbal.

Par ailleurs, ce procès-verbal est très incomplet et est caractérisé par beaucoup de lacunes, C'est après cette séance que j'ai compris que les Juifs devaient être exclus de l'économie et qu'il fallait, pour éviter le pillage et la continuation de cette terreur, statuer légalement. A ce moment-là, tout comme le Ministre des Finances, le Ministre de la Justice, etc.., j'ai publié des décrets se rapportant aux

.../..

H0559 - 0026

décrets publiés par le plénipotentiaire pour le plan de quatre ans, décrets selon lesquels pendant la période de transition les entreprises juives seraient remises à des gérants et qu'il y aurait une indemnisation de ~~xxx~~ 3 %. Je me suis toujours efforcé, dans la mesure où le Ministère de l'Economie était directement intéressé, en vue d'un réglement légal en ce qui concerne l'application de ces dispositions prévoyant une indemnisation de 3 %. Mais il n'a jamais été question d'une extermination des Juifs. Il est vrai qu'au cours de cette séance on a brièvement parlé d'un plan d'émigration des Juifs. Je n'ai participé en aucune manière aux mesures de terreur entreprises contre les Juifs. Je les ai profondément regrettées et violemment repoussées ; mais les décrets d'exécution, je devais les publier pour protéger les Juifs, et pour exécuter dans l'ordre les dispositions légales que l'on avait prises à ce moment-là.

(La séance est suspendue et reprend à 11hs50).

DR. SAUTER.- Témoin, avant l'interruption de l'audience, nous nous sommes arrêtés à votre activité se rapportant aux ordonnances concernant l'éloignement des Juifs de la vie économique, et vous nous avez dit ce qu'il en était d'un procès-verbal à propos d'une séance ayant eu lieu le 12 Novembre 1938. C'est le n° 1816-PS.

Vous avez dit à propos de ce procès-verbal qu'il avait été mal rédigé et qu'il contenait des lacunes. Il se dégage cependant de ce procès-verbal que, de toute évidence, au cours de cette séance vous-même avez eu l'occasion de freiner assez fortement et que vous vous soyez efforcé d'obtenir pour les Juifs et de sauver en leur faveur l'une ou l'autre chose. Je constate par exemple dans ce procès-verbal et j'en déduis que, pendant le cours de cette séance, vous avez été d'avis à plusieurs reprises que les magasins juifs puissent être

.../..

H0559 - 0027

réouverts par la suite, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Ensuite, je déduis encore de ce procès-verbal que vous étiez d'avis que les Juifs puissent conserver leurs actions et leur participation à des Conseils d'administration. Cela se dégage d'une question que vous avez posée. Est-ce exact ?

R.- J'ai déjà dit tout à l'heure que, jusqu'à cette époque, j'étais d'avis que les Juifs conservassent leurs actions et leurs papiers de valeur. Au cours de cette audience j'ai déclaré ma surprise de ce que les Juifs dûssent également remettre leurs actions. Il s'agissait pour eux de donner 3 % de leur fortune au Reich, mais ensuite on les obligea également à donner leurs actions et leurs papiers de valeur. J'étais contraire à un tel réglement pour la raison que l'Etat allait avoir un excédent d'actions en sa possession, ce qui compliquait la situation financière et économique.

Q.- Il se dégage également de ce procès-verbal que HEYDRICH était d'avis, au moment donné, que les Juifs fussent placés dans des ghettos et vous vous rappelez que le Ministère Public a déjà mentionné oralement ici ce point très précis. Quelle a été, au moment donné, Dr. FUNK, votre attitude vis à vis de cette proposition de HEYDRICH et quelle attitude avez-vous adoptée ?

R.- Je n'ai jamais été partisan des ghettos et cela pour la raison que je considérais le ghetto comme une chose effroyable. Je ne connaissais pas de ghettos et je me suis dit : - Trois millions de Juifs sur 70 millions d'Allemands, on peut vraiment les laisser vivre à leur guise. Il va sans dire que les Juifs devraient se réunir. Il faudrait qu'il y eût une solidarité entre eux, et cela je l'ai dit, n'est-ce pas, au cours de cette audience.

Q.- Lentement, s'il vous plaît.

.../..

H0559 - 0028

R.- Je considère que le Juif isolément ne pouvait pas vivre dans les conditions de vie qu'on lui préparait actuellement et voilà pourquoi j'ai estimé qu'ils auraient dû être ensemble.

Q.- M. le Président, je veux attirer votre attention sur des documents qui se trouvent dans le Livre de documents FUNK. Il s'agit de deux affidavits, le n° 16 et le n° 3, et je prie la Cour de bien vouloir en prendre acte officiellement.

La déclaration sous serment n° 3, dans le Livre de documents FUNK, page 12 du texte, est de l'épouse de l'accusé et elle a été rédigée au début du procès, le 5 Novembre 1945.

De cette déclaration sous serment de Mme. Louise FUNK je donne brièvement le contenu ici. Il se dégage que les excès de Novembre 1938 contre les Juifs se sont produits lorsque l'accusé avec sa femme et sa nièce se trouvaient à Berlin et que par conséquent tous les deux ne pouvaient pas y participer ou tout au moins y assister. Il se trouvait à cette époque en congé au moment où le Dr. GOEBBELS a énoncé les mots d'ordre en vue de ces pogrommes.

Mme. FUNK, dans cette déclaration sous serment, assure que son mari aussitôt qu'il a eu connaissance de ces excès, a téléphoné en proie à la plus vive émotion au Dr. GOEBBELS et lui a demandé : "Avez-vous perdu la raison ? Etes-vous devenu fou pour commettre des 'cochonneries' pareilles ? On a honte d'être Allemand. Toute la considération dont nous jouissons à l'étranger est par terre. Moi qui me donne jour et nuit un mal de chien pour conserver le patrimoine national !.. et vous jetez tout cela par la fenêtre comme par plaisir ! Si cette cochonnerie ne cesse pas immédiatement, je f.... tout en l'air" (sic).

Voilà ce que l'accusé a téléphoné de Berlin au

.../..

H0559 - 0029

FP/I

6/5/46

I2 à I3 H.

C'est un document du 19 décembre 1945, et ce témoin aussi confirme que Funk, bien entendu, a été extrêmement ~~été~~ surpris par ces excès, que par la suite il s'est mis en rapport avec les services compétents, afin d'éviter des excès semblables ultérieurement.

Ces déclarations sous serment confirment, dans leur ensemble, les déclarations faites par l'accusé lui-même au sujet de ces événements, et en liaison avec cela, avec cette affaire concernant les Juifs, pour ce qui a trait à l'accusé; je voudrais également mentionner un document 3488-PS. Ce document se trouve page 19 du Résumé contre Funk. Il s'agit d'une circulaire de Funk du 6 février 1939, publiée dans le Bulletin du Ministère du Commerce, et il y est dit textuellement :

" Selon quelle envergure, et selon quel rythme, il convient d'appliquer les mesures du Plan de Quatre Ans." Il est également question des modalités d'application de ces mesures par le plénipotentiaire, pour le Plan de Quatre Ans. Je mentionne ce document, parce qu'il s'agit d'un document officiel du moment, et que l'accusé Funk y a exprimé ses sentiments dans ce domaine aussi, et cela prouve qu'il était obligé de suivre les indications et les directives du Plan de Quatre ans, n'est-ce pas Dr. Funk ?

R. Oui.

Q. - Dr. Funk, vous avez dit tout à l'heure que votre passé tout entier, que toutes votre attitude et que tous vos principes, que toute votre conception du monde, toute votre idéologie vous faisaient considérer cette accusation selon laquelle vous auriez contribué à l'éviction des Juifs

H0559 - 0030

de toute la vie économique comme une accusation particulièrement dure et pénible. A ce propos, je voudrais vous faire observer qu'au cours d'un interrogatoire à Nuremberg, le 22 octobre 1945, vous avez répondu à l'officier qui vous interrogeait, qu'à un moment donné, en fondant en larmes que vous auriez dû agir alors, "oui, je suis coupable, car j'aurais dû agir alors, c'est ma faute". Cette citation est textuelle, elle a été évoquée une fois au cours de ces débats. Peut-être pourriez-vous nous expliquer comment il vous a été possible de faire cette remarque et comment vous vous êtes effondré à ce moment?

R. - Je venais de l'hôpital, je sortais de l'hôpital, et et j'étais arrivé en prison. Je ne savais pas que j'étais accusé, je ne savais pas qu'on m'accusait d'assassinat et de brigandage. J'avais été malade pendant 9 à 10 semaines, j'étais sorti de l'hôpital la nuit-même, et j'arrivais ici, pour subir aussitôt après un interrogatoire. Je dois admettre que l'officier américain chargé de m'interroger, le Commandant Gurfein me parla avec énormément d'égard et de ménagement. Constamment, il procéda à des interruptions lorsqu'il voyait que je ne pouvais plus suivre. Lorsqu'on ma déclara que j'étais accusé de ces mesures de terreur et de violence contre les Juifs, je subis un effondrement psychologique, parce qu'à ce moment-là, je devins conscient avec une clarté pleine et entière que désormais, le destin avait pris sa route et que les choses épouvantables et atroces que nous avions entendues ici, et que je ne connaissais qu'en partie avant ma captivité, j'allais y être associé.

Je fus accablé de honte et d'une grande culpabilité

H0559 - 0031

intérieure à ce moment-là, et je les éprouve aujourd'hui de la même façon. Mais que j'ai donné des ordres d'exécution pour ces directives fondamentales, ce n'est pas exact, c'est une injustice. J'ai toujours essayé de suivre la voix de ma conscience, mais j'avais des obligations vis-à-vis de l'Etat, je me considérais comme forcé d'agir selon la volonté du Fuhrer, et du chef suprême de l'Etat, d'autant plus, précisément, que ces mesures étaient nécessaires pour la protection des Juifs.

Je pensais les protéger contre une illégalité complète, et contre d'autres violences, et moi, et cela se dégage également de la circulaire qu'on vient de vous citer, j'ai donné des directives rigoureuses à mes subordonnés pour exécuter ces mesures légales objectivement, et avec justice, dans un esprit de justice. Il est effroyablement tragique que, moi, entre tous, j'ai pu être accusé de ces choses-là. Comme je l'ai dit, je n'ai aucune part à ces excès contre les Juifs. Dès les premiers jours, je les ai condamnés, et je me suis déclaré hostile à ces mesures.

J'ai été moi-même visé da la façon la plus lourde et j'ai été accable par ce qui s'est passé. Je me suis efforcé, dans la mesure où je l'ai pu, d'aider les Juifs par la suite. Quant à une extermination des Juifs, je n'ai jamais songé, sur le moment, qu'elle fût possible, et par conséquent, je n'ai aucune part à ces choses.

Q. - M. Le Docteur Funk, puisque vous êtes en train de parler de cela, de parler de l'extermination, c'est-à-dire d'une destruction, n'avez-vous jamais pensé, comme vous le dites, à une extermination des Juifs ? Je voudrais revenir à un document qui a été cité, le n° 3545-PS, présenté par le Ministère Public. Il s'agit, et vous vous le rappelez sans doute, d'une photocopie de la Gazette de Francfort du 15 novembre 1938, c'est-à-

H0559-0032

dire d'un numéro paru parès les événements dont nous venons de nous occuper. Dans ce numéro de la Gazette de Francfort, on peut lire un discours que vous avez prononcé sur les mesures légales en vue de l'exclusion des Juifs de la vie économique de l'Allemagne, et vous vous rappelez ceci , que le Représentant du Ministère Public, dans discours du 11 janvier 1946, vous a reproché, et je cite maintenant "d'avoir dit que l'exclusion des Juifs de la vie économique et les persécutions juives n'étaient qu'une partie d'un programme d'ensemble".

Je veux citer également un passage de l'exposé de votre Acte d'Accusation où il est dit textuellement "qu'il ne s'agissait là que d'une partie d'un programme plus vaste de l'extermination des Juifs".

Maintenant, dans toutes les proclamations que vous avez avez faites, je ne vois pas de preuve que vous ayiez pu être d'accord avec une destruction, ou avec une extermination des Juifs, ou que vous l'ayiez demandée.

Quelle est votre attitude sur cette accusation du Ministère Public ?

R. - Jamais dans toute ma vie, ni par écrit, ni oralement, je n'ai préconisé ou demandé, ou simplement exprimé le désir d'une extermination des Juifs. Il s'agit là d'une expression du représentant du Ministère Public qui, à mon avis, ne peut procéder que de la fantaisie, en accord avec l'état d'esprit avec lequel il aborde lui-même ces questions.

Moi-même, je n'ai pas préconisé l'extermination des Juifs. Je ne savais absolument rien des affreuses circonstances qui ont été mentionnées ici, je n'ai rien eu affaire avec tout cela et par la suite, dans la mesure où je puisse m'en souvenir, je n'ai jamais coopéré à une mesure quelconque contre

H0559 - 0033

les Juifs, car n'est-il pas vrai que toutes ces questions n'étaient pas du domaine de ma compétence, à l'exclusion évidemment de ces mesures légales concernant la vie économique des Juifs. Je ne crois pas que j'aie pu agir, dans le domaine de mes fonctions, dans une circonstance quelconque ayant trait à ce qu'on me reproche ici.

Q. - Est-il exact,M. le Dr. Funk, qu'en liaison avec la réalisation de ces mesures que vous avez été forcé de promulguer vous-même , vous ayiez fait des démarches pour toute une série de personnes qui souffraient de ces ordonnances et que personnellement, vous ayiez agi en leur faveur ?

R. - Mais....

Q. - et que vous ayiez fait cela afin d'arriver à atténuer dans ce sens l'exécution de es ordonnances ?

R. - Je viens de répondre tout à l'heure et j'ai dit que ces ordonnances furent exécutées parce qu'il s'agissait de lois, mais nous n'avions pas charge de les exécuter au Ministère, mais il s'agissait des Présidents de Gouvernement et des services et des services dépendant des Gauleiter dans les diverses parties du Reich. De nombreuses plaintes m'ont été soumises au sujet de la façon dont ces lois ont été exécutées. Les fonctionnaires pourront témoigner que dans tous les cas, je suis intervenu lorsque j'ai été mis au courant d'excès quelconque. J'ai licencié des rapporteurs de ces services, et plus tard, lorsque j'eus appris que des incorrections avaient été commises, j'ai agi sur les responsables pour les punir, pour arriver à obtenir des sanctions. En ce qui concerne les migrations des Juifs, j'ai également fait tout ce que j'ai pu,en ce qui concerne les Juifs, afin de pou-

H0559 – 0034

voir atténuer, rendre supportables les mesures qui étaient prises contre eux.

Q. - M. le Président, cette question de avoir comment Funk a agi en ce qui concerne l'exécution de ces mesures qu'il avait été obligés de prendre puisqu'il était fonctionnaire, cette question je l'ai posée également au Secrétaire d'Etat Landfried, dans un questionnaire que vous m'avez autorisé à lui envoyer. Ce questionnaire est revenu, mais il semble que l'Administration ait envoyé à l'intéressé un questionnaire erroné, et la véritable réponse que j'attendais n'est parvenue que samedi, elle est actuellement au service de Traduction, et j'estime que cette réponse authentique du Secrétaire d'Etat Landfried pourra être présenter au Tribunal dans le courant de l'après-midi encore, et à ce moment-là, il pourra être versé au dossier sous le n° 16 du volume complémentaire de documents.

J'espère, M. le Président, que vous n'avez aucune objection à ce que je mentionne dès à présent le contenu des réponses de M. Landfried ? M. Landfried était à ce moment, c'est-à-dire de 1939 à 1943, Secrétaire d'Etat.

LE PRESIDENT. - Est-ce que le Ministère Public a vu ce document ?

M. SAUTER. - Oui, le Ministère Public a reçu ce document.

M. DODD. - Nous n'avons pas vu ce document. C'est un texte allemand, je ne comprends pas l'Allemand, et je n'ai pas reçu la traduction encore, il n'a pas été traduit.

LE PRESIDENT. - Le document ne pourra être soumis que lorsque le Ministère Public l'aura vu.

Avez-vous d'autres témoins, ou non ?

H0559 - 0035

DR.SAUTER. - Dans ce cas, non.

LE PRESIDENT. - Je veux dire en général, avez-vous d'autres témoins ?

DR. SAUTER. - J'ai un témoin, le Dr. Heidler, mais sur d'autres thèmes.

LE PRESIDENT. - Je pense que le témoin sera contre-interrogé.

DR. SAUTER. - Je vous demande pardon.

LE PRESIDENT. - Je pense que l'accusé sera interrogé contradictoirement.

DR. SAUTER. - Très bien.

LE PRESIDENT. - Peut-être qu'à ce moment-là le document sera traduit.

DR. SAUTER. - Oui. Mais M. le Président, si vous le désirez, il faudra que commente-moimême et isolément ce document.

LE PRESIDENT. - Oui.

DR. SAUTER. - J'en viens maintenant à un grief qui est contenu dans l'exposé, il s'agit des pays occupés, des pillages et dépédations qui ont eu lieu dans les pays occupés du système de Clearing, de la stabilisation des monnaies, etc....

Le Ministère Public affirme que vous avez eu une part active dans l'exécution du programme, en vue des déprédations criminelles des régions occupées. Vous le voyez dans le compte-rendu de l'audience du Tribunal du 11 janvier 1946.

H0559 - 0036

mais ce grief n'est pas spécifié plus avant. Au cours de l'audience du21 février, page 4770.du procès-verbal sténographique allemand, il estfait allusion uniquement à un texte publié, à une ordonnance de l'accusé Rosenberg, Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est; cette ordonnance a été évoquée par le Ministère Public sous le n° 1015-PS etreprésente la copie d'une ordonnance du Ministre pour l'Est Rosenberg auCommissaire duReich dans les pays occupés de l'Est. Cette ordonnance stipule que ces Commissaires du Reich auront pour tâche d'obéir aux directives du fameux Einsatzstab Rosenberg pour la mise en sécurité des valeurs artistiques. Je pense pouvoir admettre que dans le domaine de ces objets d'art, rien ne concernait le Ministère de l'Economie dur Reich, mais malgré tout, et chose étrange, il se dégage de cette ordonnance Rosenberg d'avril 1942 non seulement que cette circulaire n'est pas simplement envoyée à différents services, mais également à vous; vous etes un des destinataires, c'est-à-dire vous, en tant que représentant le Ministère del'Economie duReich, et de ce fait, de toute l'évidence de ce seul fait, le représentant du Ministère Public soviétique prononce des déductions contre vous, l'accusation d'avoir participé activement à la déprédation qui eut lieu dans les pays occupés. Il m'a été nécessaire de vous faire connaitre tous les détails de cette affaire,afin que l'on sache où j'en suis. Je voudrais quetrès brièvement vous preniez position à cet égard.

R; - Jusqu'au commencement de ce procès, je ne savais pas ce qu'était l'Einsatzstab Rosenberg, ni quelle était sa täche. Je ne sais pas que le Ministère de l'Economie ait eu affaire avec ces choses, c'est-à-dire avec la mise en sécurité des trésors culturels. Je n'ai rien à dire à ce sujet.

H0559 - 0037

Q. - Vous n'avez rien à dire à ce sujet ?

R. - Sur ce point de l'Einsatzstab Rosenberg, rien.

Quant à la politique dans les territoires occupés, je peux en parler lo guement, mais de cela peut-etre que j'en aurai l'occasion ultérieurement.

Q. - Et bien, alors, M. le Dr. Junk, à propos du questionnaire du Dr. Landfried queje n'ai pas encore sous la main j'ai posé 5 ou 6 questions sur votre attitude, en ce quiconcerne la politique économique dans les territoires occupés.

Ensuite, j'ai posé un certain nombre de questions sur les directives que vous avez pu donner aux autorités militaires, notamment aux Commissaires duReich dans les territoires occupés, notamment également en ce quiconcerne l'Alsace-Lorraine. Je lui aidemandé si vous aviez qualité pour leur donner des directives de ce genre. J'ai demandé également s'il était exact que les directives économiques, même dans les pays occupés n'étaient pas promulguées par vous, en tant que Ministre de l'Economie du Reich, mais par le représentant du Plan de Quatre Ans. En outre, j'ai posé un certain nombre de questions sur votre attitude concernant les questionsdu pillage, de la déprédation dans les pays occupés, du marché noir, de la dévaluation des monnaies, etc...

Et bien, M. le Dr. Funk, il ne m'est pas possible d'évoquer momentanément les déclarations du Dr. Landfried, et cela pour la raison suivante : il se trouve par une erreur de l'Administration que la déclaration du témoin Landfried ne nous est parvenue que samedi. Est-ce que, de votre côté, étant donné que nous procédons en ce moment à votre audition personnelle, vous voulez prendre position vis-à-vis de ces questions ? Avez-vous quelque chose à ajouter, ou voulez-vous vous borner simplement à ce que je pourrai dire moi-même lorsque nous aurons obtenu officiellement le document en question ?

H0559 - 0038

Je vous demande cela simplement, parce que, pratiquement, ce serait la meilleure occasion pour vous de prendre position vis-à-vis de ce chapitre .

R. - Je voudrais bien prendre position vis-à-vis de certaines de ces questions. Cependant, quant aux détails de ces problèmes, il est certain que le Secrétaire d'Etat en t témoignera plus valablement que moi.

En ce quiconcerne les directives dans les pays occupés, la compétence de ces directives a été précisée tant par le Maréchal du Reich que par M. Lammers, et il a été précisé que je n'avais aucune qualité pour émettre quoi que ce soit en ce sens. Le Maréchal du Reich a déclaré ici, au cours de son audition, et j'en ai pris note, que les directives de la politique économique qui étaient de la compétence du Ministre de l'Economie et du Président de la Reichsbank n'étaient données que par lui seul. " Il n'y a que moi qui puisse en prendre la responsabilité, en ce quiconcerne les territoires occupés". Il a dit également que les directives que je donnais moi-même, dans le domaine pratique, et qui avaient trait au Ministère de l'Economie et aux responsables de l'économie dans les pays occupés, tout cela était sous la responsabilité personnelle du représentant du directeur du Plan de Quatre Ans.

Les choses étaient ainsi. Seul le représentant du Plan de Quatre Asn était qualifié pour donner des directives aux représentants de l'économie dans les pays occupés. La réalisation de cette politique économique était du ressort des autorités militaires ou de la compétence des commissaires duReich, qui étaient subordonnés directement au Fuhrer; tant auprès des autorités militaires que chez les Commissaires du Reich, il se trouvait des représentants des Ministères les plus divers. Entre autres, bien

H0559 – 0039

entendu, il y avait des représentants du Ministère duCommerce et de la Reichsbank. Il y avait aussi des représentants de l'économie privée, et il va sans dire qu'il y avait là une collaboration étroite entre les divers services des responsables militaires et des commissaires du Reich, et d'autre part des services de l'intérieur du pays, à l'exception des territoires occupés en Russie, car là, les commissaires du Reich avaient une autorité particulière, et ils dépendaient, au surplus, du Ministre duReich pour les territoires occupés de l'Est. Il y avait donc là une autorité, une règlementation particulière.

Mais si nous voulions agir en tant que Ministre et obtenir quelque chose duCommissaire duReich et des autorités militaires dans les territoires occupés, il fallait que nous passions par le responsable du Plan de Quatre Ans. Il en est de meme pour les chefs de l'administration civile en Alsace-Lorraine, et dans d'autres territoires. Là aussi, les services professionnels de l'économie et de la Reichsbank n'avaient pas d'autorité directe pour énoncer des directives, ou pour promulguer des ordonnances.

J'insiste ici. Je dis encore une fois qu'il va sans dire que les affaires de service, les affaires proprement commerciales entre l'intérieur et les territoires occupés avaient évidemment trait aux services compétents à l'intérieur duReich, et des témoins pourront prouver,ainsi que les réponses au questionnaire, que je me suis efforcé de mon mieux d'épargner aux territoires occupés ces dépréda-tions et ces pillages.

J'ai mené une lutte vraiment désespérée, pendant toutes ces années, pour le maintien d'une monnaie stable dans ces territoires occupés. On me demandait sans cesse de dévaluer la monnaie des territoires occupés, afin que les Allemands puissent y acheter à meilleur compte. J'ai fait

H0559 - 0040

l'impossible pour veiller au maintien de l'ordre économique dans ces domaines occupés.

Dans un cas particulier,au Danemark, et à l'encontre de la volonté de tous les services, j'ai obtenu une hausse de la couronne danoise, parce que la Banque Nationale Danoise et le Gouvernement Danois - et cela pour des raisons valables - avaient fait une demande en conséquence. Je me suis élevé contre l'augmentation des frais d'occupation en France en 1942 aussi bien qu'en 1945. Le memorandum de la Reichsbank rédigée en conséquence, a été cité par le représentant du Ministère Public américain ici même.

En ce qui concerne la fixation des frais d'occupation, ce n'était pas le Ministre de l'Economie, mais le Ministre des Finances qui en était compétent, et aussi le Quartier Maitre Général, et les officiers généraux de la Wehrmacht, et dans le cas de la France, du Danemark, et d'autres pays le Ministre des Affaires Etrangères.

Par conséquent, j'ai fait tout ce que j'ai pu faire dans le domaine de mon ressort pour maintenir l'ordre dans le domaine économique de ces territoires. J'ai obtenu du Maréchal duReich,en fin de compte, la promulgation d'un décret selon lequel tous les services allemands se voyaient interdire d'acheter au marché noir. Il est vrai qu'auparavant il y avait eu beaucoup de méfaits commis dans ce domaine intra et extra muros.

A ce propos, je dois mentionner également qu'il était devenu nécessaire pour le maintien de l'ordre dans les territoires occupés de n'y pas entraver la vie locale. Je me suis toujours élevé contre toute contrainte vis-à-vis de la main d'oeuvre étrangère, etc... et contre le principe qui consistait à les emmener en Allemagne de force. Au cours de l'audition du témoin Lammers ici, j'ai déjà évoqué cette audition et je vais pouvoir prouver mon attitude à cet égard aussi.

H0559 - 0041

D'autre part, je sais que Sauckel était obligé de satisfaire aux besoins en main d'oeuvre de l'industrie allemande. Mais moi-même, surtout après avoir remis à Speer toute la production civile, et lorsque je m'occupais de la Planification Centrale, non seulement je n'avais plus dintérêt à ce que de la main d'oeuvre fut emmenée de force en Allemagne de l'étranger, mais bien au contraire, j'estimais avoir intérêt à ce que nous maintenions des travailleurs dans les territoires occupés.

La production des produits alimentaires avait été ~~[illegible]~~ transférée dans une grande mesure dans ces pays occupés et pour cette raison, en ma qualité de Ministre ayant également des rapports avec le ravitaillement, je me suis efforcé de veiller à ce que l'on travaillat dans le calme et dans l'ordre, et à ce que des frictions sociales ou économiques n'intervinssent pas.

Mais je crois qu'il serait intéressant que les deux Secrétaires d'Etat et le Vice-Président de la Reichsbank pussent dire leur avis sur ces questions, puisqu'ils étaient certainement mêlés à l'exécution de toutes ces mesures, autant etplus que moi.

En ce qui concerne le clearing, dans les pays étrangers et dans les pays occupés, je dois dire que les rapports de clearing n'avaient pas été introduits par nous dans nos rapports avec les pays occupés en temps de guerre, mais que les rapports économiques normaux entre l'Allemagne et ses partenaires, sur le plan économique, étaient à base de clearing et que ce principe - Schacht l'a dit - avait été également adopté par d'autres pays qui se servaient du clearing pour la plupart des paiements, dans leurs rapports économiques avec l'Allemagne.

H0559 - 0042

Moi-même, j'ai souligné en tout temps, que les dettes de clearing sont de véritables dettes. J'ai toujours dit que la dette de clearing est une véritable dette de l'Allemagne et qu'elle sera remboursée au taux et à la valeur d'achat qui étaient valables, au moment où ces engagements ont été contractés. Je l'ai souligné, notamment, dans mon dernier discours à Vienne en mars 1944, et à Koenigsberg en juillet 1944, et cela je tiens à l'exprimer encore une fois, de la façon la plus claire.

De plus, à propos de la dette du clearing, j'ai fait en juillet la proposition de transformer, après la guerre, cette dette en un emprunt européen, afin qu'il ne s'agisse pas de la borner à des rapports bilatéraux restreints, mais qu'elle puisse constituerune valeur d'or d'utilisation plus générale. Mais je tiens à dire que j'approuve , que j'ai toujours considéré le clearing comme une dette à proprement parler de l'Allemagne. Je reconnaissais parfaitement que les revendications que les pays étrangers ou les pays occupés pouvaient avoir vis-à-vis de l'Allemagne pussent et dussent être satisfaites après la guerre. Il fallait faireces remboursements au même taux que celui qui était valable au moment où l'on avait contracté ces dettes.

Je considère qu'il était indispensable qu'après la guerre, si la question s'était posée, ces dettes devaient être payées. Si à ce moment-là, la question des dommages de guerre avait pu se poser, on aurait également pu tenir compte de ces dettes qu'avait l'Allemagne, et des exigences qu'aurait pu avoir l'Allemagne, le cas échéant. J'ai toujours précisé qu'il s'agissait en matière de clearing d'une véritable dette de l'Allemagne, et je tiens encore une fois à répéter qu'au moyen du clearing, on ne peut pas envisager un

H0559 - 0043

pillage du territoire occupé, et je conteste avoir une culpabilité dans le fait que les territoires occupés étaient particulièrement accablés par des dimes, par des impôts, par le paiement des frais d'occupation. Je me suis toujours opposé au fait d'accabler inutilement les territoires occupés, et j'ai eu l'occasion de le répéter maintenant à plusieurs reprises.

Q. - M. le Président, tout à l'heure, l'accusé a fait allusion à deux discours. Il a parlé du discours de Vienne et du discours de Koenigsberg. Il s'agit de deux discours qui portent en partie sur la question du traitement de la dette par clearing. D'autre part, il s'agit également du thème favori de l'accusé, à savoir d'arriver à créer une communauté économique européenne entre l'Allemagne et ses voisins, à savoir une communauté d'intérêts économiques sur la base d'une égalité absolue de droit de la monnaie.

Pour gagner du temps, je demanderai à la Cour de bien vouloir prendre acte officiellement de ces deux discours qui ont été traités à l'instant partie par l'accusé et partie par moi. Il s'agit du discours de l'accusé à Vienne le 10 mars 1944, dans mon Livre de Documents n° 10, et de son discours à Koenigsberg à l'occasion du 400ème Jubilé de l'Université de Koenigsberg, sa patrie, le 17 juillet 1944, dans mon Livre de Documents n° 11.

M. DODD. - Plaise à la Cour, si ce document n° 11 est soumis par l'avocat pour montrer l'attitude de l'accusé dans les pays occupés, il est nécessaire de souligner que le discours se rapporte non pas aux pays occupés, mais aux pays satellites de l'Allemagne.

DR. SAUTER. - D'autre part, je me permets de me référer

H0559 - 0044

au document 3819-PS qui a déjà été versé au dossier par le Ministère Public. Il s'agit du procès-verbal qui a déjà été évoqué d'une séance chez le Ministre Lammers le 11 juillet 1944. D'après la teneur de ce procès-verbal, l'accusé Funk était présent à cette séance. Il y est dit textuellement, page 8 au bas de la page :

"Le Ministre Funk, à la suite de ces rafles sans scrupule , s'attend à des dérangements de la production, à des troubles dans la production des territoires occupés."

Cette phrase, lorsqu'elle est isolée de son contexte est difficile à comprendre, mais lorsqu'on en revient au contexte, on peut voir que par ces mots-là l'accusé Funk a voulu prononcer un avertissement à ceux qui agissaient avec violence, en essayant d'amener de la main d'oeuvre pour la production allemande et pour l'armement de l'Allemagne. Il prévenait contre des actes de violence, contre des razzias, contre des "raffles" comme il est dit dans ce procès-verbal. Par ces moyens, d'après lui, la production dans les territoires occupés aurait été troublée.

Enfin, M. le Président, je me réfère encore à un document, il s'agit du document 2149-PS, qui contient une déclaration sous serment de la Reichsbank :

"Une déclaration officielle de la Reichsbank du 7 décembre 1942 à propos de la question de savoir si les frais d'occupation en France devaient être élevés ou non".

Je me permets de dire dès l'abord que ces frais d'occupation ont été élevés par la suite, mais non pas sur l'initiative de l'accusé Funk, et non pas avec lui, mais malgré ses avis. Ce document auquel l'accusé Funk s'est référé tout à l'heure et que je viens de citer moi-même est du 11 décembre 1942, et énonce dans le détail les états et les raisons pour lesquels

H0559 - 0045

Funk et la Reichsbank s'élèvent d'une façon décisive contre un relèvement des frais d'occupation en France.

A ce propos, je me permettrai de demander également à l'accusé M; le Dr. Funk ce qu'il sait sur les frais d'occupation en Grèce.

Vous avez entendu les déclarations du Dr. Neubacher qui a été Ministre en Roumanie et enGrèce. Celui-ci a confirmé que là aussi vous vous seriez efforcé de faire abaisser les frais d'occupation.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous allez encore parler longtemps ?

DR. SAUTER. - Je crois que j'ai encore quelques questions à poser et qu'il serait peut-être préférable de suspendre l'audience maintenant.

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A I4 HEURES.

2210
7 R

H0559 – 0046

TRIBUNAL INTERNATIONAL MILITAIRE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 6 MAI I946 , ouverte à I4 H.05
sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE

-:-:-:-

LE PRESIDENT. - L'audience aujourd'hui sera levée à I6 H.30.

Dr. SAUTER. -

Q. - Monsieur le témoin, je voudrais revenir encore une fois sur la question du soit-disant pillage des territoires occupés. En tant que Ministre de l'Economie du Reich, ainsi que vous l'étiez alors, vous pourrez certainement donner des détails à ce sujet. Vous pourrez nous dire comment, à votre avis, et d'après vos observations, on a demandé une contribution aux territoires occupés à l'effort de guerre de l'Allemagne.

R. - La contribution des territoires occupés pour la guerre commune était indubitablement très importante. J'ai toujours considéré les territoires occupés de meme que l'Allemagne, comme une communauté économique, en vue de la réorganisation d'un ordre nouveau en Europe et dans les territoires occupés, très souvent, on appliqua les memes principes économiques qu'en Allemagne.

En I944, j'ai fait procéder à des évaluations ayant pour but d'établir la contribution des territoires occupés en I94I, I942 & I943 dans le domaine de la production de matériel destiné à l'industrie de guerre, et je suis arrivé à un total de 90 millards de Reichsmarks.

H0559 - 0047

ce qui est assurément un chiffre très élevé. Il faut toutefois considérer que la monnaie dans les différents pays était calculée traduite en marks et que, par conséquentle pouvoir d'achat, réduit de ces différentes monnaies, n'était pas exprimé dans ces chiffre, ce qui signifie donc que le rapport était inférieur à celui qui était indiqué par le chiffre en Reichsmark.

Pendant lamême époque, l'Allemagne a utilisé au moins deux tiers de sa production totale, à savoir environ 260 milliards de Reichsmarks pour la conduite de la guerre, par conséquent presque le triple de l'apport des territoires occupés. En particulier, en ce qui concerne la France, j'ai réussi à maintenir l'ordre dans le domaine financier, dans le domaine de la monnaie et dans le domaine économique, jusqu'à l'inflation de telle sorte que les finances allemandes, à la fin de l'occupation de la France par l'Allemagne, étaient n'ettement plus saines que celles de l'Allemagne. Et, si nous n'avions pas vu ce qui est venu plus tard, on peut admettre que, si nous avions pu continuer, nous aurions pu arriver à un assainissement de la monnaie. Ces calculs sont, dans une certaine mesure, confirmés par un document qui a été présenté ici, à savoir le document RF 22.

C'est un document qui traite des livraisons françaises à l'Allemagne ; c'est le rapport officiel adressé au Gouvernement français au sujet du travail forcé en France. Dans ce rapport, il y avait des tableaux aux pages 38,39 & 40, qui reproduisent les chiffres concernant les livraisons françaises en Allemagne, en proportion de la production française totale. Ces chiffres montrent que, sur la production totale en France, qui entre en question pendant ces trois ans, en moyenne pendant ces années, 30 à 35 % furent envoyés en Allemagne pour l'ensemble de l'Economie e Guerre.

H0559 - 0048

Ces chiffres se rapportent d'ailleurs aux différents domaines et, en particulier, en ce qui concerne les domaines intéressant l'approvisionnement de la population française, produits textiles, produits pharmaceutiques, etc.... Dans ces domaines les chiffres sont bien plus réduits et ne comportent que 26 % en moyenne ; mais, tout économiste reconnaitra que, si l'on ne considère pas les choses du point-de-vue de l'ensemble de l'Economie de Guerre, il est évident que 30 % des produits détournés envoyés dans un autre pays doivent avoir des conséquences et peuvent avoir des conséquences assez graves. Je n'ai pas de chiffres en ce qui concerne l'Economie soviétique dans le cadre de ces problèmes. Pour ces territoires, nous n'étions pas compétents ; nous nous sommes simplement efforcés de faire rentrer en action des sociétés isolées dans ces territoires qui devaient procéder, à leurs propres risques, à des achats et à des ventes.

Mais, excepté cela, je n'a pas été mêlé à l'Economie des territoires occupés en Russie, si ce n'est que j'ai fait partie duConseil d'Administration de la Sté continentale qui exerçait son activité dans ce territoire, dans le domaine de production de carburants. Personnellement, j'ai eu à m'occuper de l'aspect financier de la question.

Q. - Monsieur le témoin, ce matin, à l'audience, vous avez parlé de ce que l'on appelle la Planification centrale, dont nous avons entendu parler souvent déjà. Vous avez dit, très brièvement, il est vrai - que vous, en tant que Ministre de l'Economie du Reich, n'aviez aucun intérêt à ce que des ouvriers étrangers fussent déportés en Allemagne qu'il s'agisse dèarmement, ou que ce soit dáns d'autres buts.

H0559 - 0049

R. - C'est exact. Pour le moment où je suis entré dans cette Planification centrale.

Q. -Quand était-ce ?

R.- J'ai été appelé à la Planification centrale en automne I943.

Q. - En automne I943 ?

R. - Oui, lorsque j'eus remis l'ensemble de la production à Speer ; c'est le 22 Novembre I943 que j'ai participé pour la première fois à une réunion de la Planification centrale . .

A ce moment-là, en effet, non seulement je n'avais aucun intérêt à ce que des ouvriers étrangers vinssent en Allemagne, mais également sur le plan économique, j'avais bien plus d'intérêt à ce que ces ouvriers restassent à l'étranger, car dans ces territoires occupés, la production de biens de consommation avait été établie pour les besoins de l'Allemagne. Par exemple, la production française et la production belge pouvaient, dans ces territoies, travaillr pour la population allemande sans être en danger ; je n'avais donc aucun intérêt à enlever des ouvriers dans ces industries et, en particulier à ce qu'on se servit des méthodes de coercition en Allemagne puisque toute la vie sociale s'en trouvait trouvlée.

Avant cela, j'étais, comme Ministre de l'Economie, intéressé au fait de recevoir de la main d'oeuvre, mais ces questions étaient traitées non par le Ministère de l'Economie, par le Plan de Quatre ans où un plénipotentiaire général de l'utilisation de la main-d'oeuvre était en activité depuis le début .....

LE PRESIDENT. - Tous ces détails, nous ont été déjà fournis ce matin.

Q. - Vous me permettrez, en ce qui concerne la Planification centrale, de revenir sur un document, Monsieur le Président.

Il s'agit, Monsieur le témoin, - et je vous

H0559 - 0050

prie de répondre très brièvement à ce propos - d'une lettre qu'en son temps vous avez adressée au Feldmaréchal Milch. (lettre qui a été, si je ne me trompe, présentée par le Ministère Public français sous le numéro 675). C'est la lettre dans laquelle vous vous êtes excusé d'avoir participé si rarement aux séances de/la Planification centrale. /l'officede

A ce moment, vous avez envoyé, pour assister à ces séances, deux spécialistes de votre Ministère, donc deux spécialistes dans le domaine du ravitaillement de la population civile et un spécialiste dans le domaine de l'exportation, et le représentant de votre Secrétaire d'Etat, le Dr. Kayler, qui va être cité comme témoin, a assisté également à cette séance, un certain Ohlendorf, que vous avez déjà vu devant cette salle à la barre des témoins.
J'aimerais savoir ce que cet Ohlendorf, qui , apparemment, faisait partie de votre Ministère , avait comme comme fonctions là-bas.

R. - Pour les réunions de l'Office central de la Planification, j'avais intérêt à ce qu'il y ait là-bas des attributions nécessaires dans le domaine de l'exportation et dans le domaine des biens de consommation ; c'est pourquoi j'ai envoyé deux représentants. Olhendorf avait été amené dans mon Ministère par le Secrétaire d'Etat Hayler. Avant cela, je ne le connaissais que superficiellement pour l'avoir vu pendant une ou deux réunions ; il m'avait fait une impression extrêmement favorable, parcequ'il était capable d'exprimer des pensées d'une manière très impressionnantes. Je ne savais pas du tout que Olhendorf, [illegible] eut encore une autre fonction dans le RSHA, car on me l'avait présenté comme Directeur de l'Organisation Principale du commerce allemande; Olhendorf était son Chef de service et c'est en cette qualité qu'il m'avait été

H0559 - 0051

présenté. Je n'avais donc aucune objection à formuler contr l'entrée d'OHLENDORF dansmon Ministère et je n'ai plus rien objecté à ce qu'il prît le secteur correspondant à son activité antérieure, à savoir le secteur du commerce, le secteur des biens de consommation.

Par la suite, j'ai naturellement appris par ailleurs qu'Ohlendorf était chef d'un service de la RSHA et du service de sécurité. Mais cela ne m'a pas choqué parceque je ne connaissais pas exactement la signification de ce travail ; je n'avais pas l'impression qu'il se passait là quelquechose qui fut insupportable pour le Ministère. D'ailleurs, la fonction principale d'Ohlendord était celle de Chef de Service du Groupement du Commerce, et il ne travaillait dans le RSHA qu'à côté de sa première fonction. J'ai été naturellement très profondément touché et très désagréablement surpris lorsque j'ai entendu ici quelles avaient été les tâches d'Olhendorf dans les années précédentes auprès de Einsatrstab ; mais je n'en avais pas appris un mot de Ohlendorf lui-même ; il ne m'en avait jamais parlé et jusqu'à ce moment-là, je ne savais pas quelles étaient les tâches de cet Einsatrstab.

D'ailleurs, Olhendorf n'a pas gardé du tout de son activité dans le SD. Il pourra en parler personnellement, étant donné qu'il le connaissait bien mieux que moi. En tous cas, jene savais rien de cette activité d'Ohlendorf qui se plaçait d'ailleurs bien avant, et j'ai été profondément atteint lorsque j'ai vu que cette homme avait fait de telles choses.

Q. - Monsieur le témoin, je vous serais obligé de prendre position également en ce qui concerne la déclaration d'un autre témoin que vous avez entendu et vu ici dans la salle d'audience. Il s'agit du témoin qui est

H0559 - 0052

le Dr.Blaha. Il a parlé ici, dans cette salle, de la situation dans le camp de concentration de DACHAU. Il a raconté, vous vous en souviendrez, qu'on a dit à Dachau que le Ministre de l'Economie allemande Funk aurait également fait partie d'un groupe de personalitésvisitant le camp de Dachau. Vous vous souvenez que, à la question que je lui ai posée, il a répondu qu'il ne vous avait pas vu directement, que votre nom a été cité par d'autres prisonniers.

Avez-vous jamais été à Dachau dans un camp de prisonniers ?

R. - Non, ni dans celui-là, ni dans un autre.

Q. - Pouvez-vous dire cela sous la foi de votre serment ?

R. - Oui.

Q. - Le témoin Blaha a indiqué aussi que cette visite du camp de Dachau a eu lieu à la suite d'une Conférence des Ministres des Finances qui aurait eu lieu à Berstesgaden ou à quelque autre endroit de la région. Avez-vous jamais participé à une Conférence de Ministres des Finances, ou tout au moins à l'époque dont parle le témoin Blaha.

R. - Non, je n'ai jamais participé à une Conférence des Ministres des Finances, etant donné que moi-même, je n'étais pas Ministre des Finances à cette époque là ; je n'ai participé à aucune conférence internationale.

Q. - M. Funk, aujourd'hui, ce n'est pas une bonne journée pour vous, en ce qui concerne votre santé. Vous vous plaint devant moi de violentes douleurs que vous ressentez aujourd'hui et c'est pourquoi je ne voudrais pas vous poser d'autres questions. Je ne vous poserai donc qu'une seule question pour terminer, à laquelle vous pourrez répondre brièvement. La voici :

N.D.8
LE 6 MAI I946
I4 H./I5 H.

H0559 – 0053

Pourquoi êtes-vous resté dans vos fonctions de Ministre de l'Economie du Reich et Président de la Reichsbank jusqu'à la fin ?

R. - Parceque je me sentais obligé de rester en fonctions tant que je pourrais pour servir mon peuple et lui être utile.

C'est en particulier pendant les dernières années de la guerre que j'étais dans une situation très difficile. Une très forte désorganisation s'est manifestée dans l'administration, et je devais faire des efforts extraordinaires pour ravitailler la population, et en particulier, les sinistrés, En ce qui concerne les produits indispensables, qui étaient devenus les plus rares; je devais m'efforcer constamment de protéger les stocks existants contre les mesures arbitraires prises par les Gauleiter. J'ai même été obligé de faire intervenir la police contre un des Gauleiter ; je n'ai pas donné suite au mot d'ordre de "la terre brûlée" qu'avait recommandé le Fuehrer, ce qui, après l'occupation de l'Allemagne par les puissances ennemies, a permis d'utiliser ce qui restait encore des biens de consommation. Le Fuehrer m'avait donné l'instruction de publier un décret selon lequel l'acceptation de marks d'occupation devait être punie de mort, comme étant une haute trahison. Je n'ai pas publié ce décret ; je me suis efforcé d'éviter une destruction de la fortune publique ; j'ai sauvé l'encaisse en billets de la Reichsbank qui se trouvait en grand danger. Bref, jusqu'au dernier moment, je sentis que j'avais le devoir de rester à mon poste; en particulier après que nous autres Allemands eûmes appris que, dans le plan Morgenthau le peuple allemand devait être placé dans des conditions de bergers gardant des moutons et des chèvres, que l'ensemble

H0559 - 0054

de l'industriedevait être réduit, ce qui aurait signifié l'extermination de 30 millions d'Allemands, et après que j'aie vu et entendu que M. Churchill déclarait lui-même que le peuple allemand souffrirait de la faim et que tout ce que l'on était en train d'empêcher, c'étaient les épidémies.

A ce moment-là, pour moi comme pour tout allemand loyal, il ne pouvait y avoir qu'une seule possibilité : demeurer à mon poste jusqu'à la fin et faire tout ce que l'on pouvait faire pour empecher le cahos. Je n'avais aucun talent pour devenir un traitre et un conspirateur ; mais j'ai toujours aimé ma patrie avec un coeur enflammé, et c'est ainsi aussi que j'ai aimé mon peuple et je me suis efforcé, jusqu'à la fin, de faire tout ce que je pouvais pour servir ma patrie et mon peuple et leur être utile.

Q. - Monsieur le Président, je me permettrai peut-être encore de me référer, en ce qui concerne cette soit-disante visite aux camps de concentration, à un questionnaire que nous avons reçu du témoin, le Dr.Hayler et qui est contenu dans l'annexe du Livre de documents Funk, sous le numéro I4. CETTE déclaration sous serment, dont je vous prie de prendre acte en tant que preuve, confirme que le témoin, Dr. Schwedler, depuis le ler février I938, accompagnait journellement l'accusé Funk, que M. Funk n'a pas visité de camp de concentration et que, si celaavait été le cas, le témoin aurait du le savoir.

Ceci, Monsieur le Président, termine l'interrogatoire de l'accusé FunK.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un autre avocat désire poser des questions au témoin ?

Dr.SAUTER,veus aviez dit que vous faisiez allusion à l'affidavit d'un certain docteur Schwedler, sous le numéro I4 ?

H0559-0055

R. - Oui ?

LE PRESIDENT. - Vous avez dit que vous mentionniez une déclaration sous serment à laquelle vous dites avoir donné le numéro I4. I[illegible] ne semble pas être entre nos mains.

Dr.SAUTER. - Je vous prie de m'en excuser, M. le Président ; je me suis trompé ; c'est le numéro I3 à l'annexe du livre de documents.

Dr.NELTE (avocat da l'accusé Keitel) -

Monsieur le témoin, j'ai une question à vous poser: Le Ministère Public vous a mis en rapport avec l'accusé Keitel en tant que Chef de l'OKW et avec Frank en tant que Chef de l'Administration....dans la loi de défense du Reich, de I938, les détenteurs de ces trois fonctions sont nommés et indubitablement ils ont certaines fonctions exprimées dans cette loi, fonctions qui peuvent avoir certaines signification. Or, le Ministère public a parlé sous ce rapport o d'un collège de trois hommes et a attribué à ce collège une grande importance , une compétence extrêmement étendue en ce qui concerne en particulier la préparation et les projets d'agression. Je vous demande ce qui suit : Y avait-il un collège composé de trois hommes et quelles étaient les fonctions des trois services nommés d'après la loi de la défense du Reich.

R. - Il nous était presque impossible de nous y retrouver dans le maquis de l'administration allemande ; c'est pourquoi il est parfaitement compréhensible que le Ministère public soit dans l'erreur sur ce point.

Personnellement, je n'ai absolument rien entendu dire d'un tel comité ou collège de trois hommes jusqu'au moment de ce procès ; par conséquent, je ne savais pas même que je faisais partie d'un collège de trois hommes, ou d'un comité, ou de quelquechose de ce genre.

H0559-0056

Sur la base de la loi de la défense du Reich, il y avait des pouvoir équivalents tant pour les Chefs de l'OKW que pour les plénipotentiai général à l'Administration ou à l'Economie. Ces trois pouvaient, en se départant de lois existantes, publier des décrets et le sens de ces instructions était le suivant : ils avaient la possibilité de publier des décrets d'importance ~~xxix~~ secondaire se rapportant surtout au domaine de compétence de chacune de ces trois personnes. Tout ce qui avait une importance plus étendue, plus grande, était décidé par le Conseil de Défense ; d'ailleurs ce dernier n'a siégé que quatre ou cinq fois ou alors, les décisions étaient prises par ordonnance du Fuehrer. Ce sont les ordonnances du Fuehrer qui devinrent en somme la forme établie de la législation. Ces ordonnances émanaient du Fuherer et les intéressés en recevaient tout simplement notification. Ce collège de trois est donc une fiction.

Dr. Nelte. - Merci, je n'ai pas d'autres questions à poser.

Dr. DIX (défenseur de l'accusé Schacht). -

Dr.Funk, vous avez parlé de la loi portant ordre du travail national, et vous avez dit que cette loi aurait été promulguée par votre prédécesseur ?

R. - Non, j'ai parlé de mes prédécesseurs, j'ai employé le pluriel.

Q. - Pouvez-vous dire au Tribunal sous quel Ministre cette loi a été promulguée ?

R. - Cette loi a été promulguée au moment où le Dr. Schmidt était Ministre de l'Economie du Reich, si mes souvenirs sont bien exacts, et les accords qui ont suivi avec le Front du Travail allemand ont été probablement conclus en partie encore par Schacht. Je rappelerai ici, en particulier, ce que l'on appelait les décisions de Leipzig.

Q. - Vous avez parlé aussi de ce que, sous Schacht,

H0559 - 0057

il y avait un office,spécial pour le Plénipotentiaire à l'Economie et vous vous souviendrez que le témoin Focke a nié l'existence d'un tel bureau du Plenipotentiaire à l'Economie de guerre, et Schacht a dit la même chose. Comment était donc ce bureau, dont vous parlez ?

R. - Ce n'était pas un bureau dans le sens peut-être que vous le comprenez. C'était une réunion des experts des différents domaines que Schacht, en sa qualité de plénipotentiaire à l'Economie de Guerre ou moi-même , en ma qualité de plénipotentiaire à l'Economie, avons difigée. Sous Schacht, c'était l'ancien sous-secrétaire d'Etat Wohlthat qui dirigeait cet office.

Q. - Est-ce identique à la commission créée à la suite de la formation du Conseil de Défense du Reich. C'était donc un Comité composé des représentants des différents domaines. Est-ce que l'OKW y était aussi ?

R. Oui, l'OKW y était aussi.

Q. -Et le rapporteur de Schacht, à l'époque ou Schacht était Ministre, était le Dr.Wohlthat.

R. - Oui, si je suis bien informé ; c'était lui.

Q. - J'ai encore une autre question à vous poser : vous avez parlé à la fin de ce soit-disant triumvirat, et vous en avez parlé sur la question que vous a posée mon collègue, le Dr.Nelte. Le création de ce collège, de ce triumvirat se place sans doute à une époque postérieure à Schacht ?

R. - Oui, je crois .

Q. - Mais, il n'avait pas d'activité réelle ?

R. - Je n'ai jamais participé à une réunion de ce soit-disant collège de trois .

Q. - Il n'y a jamais eu de réunion de ces trois chommes ? C'est donc une fiction, alors que vous le disiez ?

R. - Oui.

H0559 - 0058

Dr. SERVATIUS (défenseur de l'accusé Sauckel).

Je vais vous poser une question en ce qui concerne les salaires des ouvriers étrangers. Sauckel était particulièrement employé en ce qui concerne le transfert des salaires. Savez-vous quelque chose de particulier à ce sujet ?

R. - Sauckel a insisté auprès de la Reichsbank et auprès du Ministère de l'Economie du Reich très souvent en demandant que l'on facilité le transfert en masse des salaires des ouvriers originaires des pays occupés à l'étranger. Nous étions naturellement placés devant une situation très difficile, en particulier dans les pays du Sud-Est de l 'Europe ; il y avait eu une forte dévaluation de la monnaie et, par conséquent, le pouvoir d'achat des monnaies de ces pays avait fortement diminué, alors que je m'en tenais au taux de change stable que nous avions fixé.

Pour ne pas accuser encore les tendances à l'inflation dans ces pays, et pour ne pas créer de désordre provenant du domaine de la monnaie, nous étions obligés de nous en tenir à ce taux de change ; en conséquence, nous nous voyions obligés d'accorder des suppléments dans les paiements, ce qui constituait donc une mesure prise en faveur de ces pays occupés. Dans l'ensemble, on a transféré des sommes importantes que j'estime à un minimum de deux milliards de Reichsmarks.

Q. - Savez-vous si Sauckel était forcé d'obtenir quelquechose en ce qui concerne les vètements des travailleurs étrangers.

R. - Il avait de très gros efforts dans ce sens, et cela touchait particulièrement le Ministère de l'Economie, étant donné que ce Ministère disposait de peu de matières premières qui lui avait été adressées par l'Office de Planification centrale et qui les destinait à la population, et

H0559 - 0059

que, avec les difficultés qui se présentaient au cours de la guerre, nous avions des problèmes de plus en plus graves à résoudre. Nous ne pouvions naturellement pas, étant donnée la situation, lui donner satisfaction.

Q. - Est-ce que vous connaissez un chiffre; dans quelles proportions ont eu lieu les livraisons de vètements ?

R. - Non, je ne sais pas.

Q. - Savez-vous quelquechose de l'attitude de Sauckel envers Himmler, avec lequel, selon l'accusation, ilaurait collaboré ?

R. - Je me souviens d'un incident particulier. Lorsque avec mes réserves d'or, je m'étais réfugié en Thuringe, je me suis rendu un soir chez Sauckel ; il y avait là aussi le Secrétaire d'Etat Keppler ici cité à plusieurs reprises. Au cours de notre conversation, Sauckel et Keppler eurent une discussion extrêmement violente au sujet de Himmler. Sauckel reprochait très clairement à Himmler d'avoir été le destructeur de l'administration de l'Allemagne et disait qu'il portait la responsabilité principale de la désorganisation dans l'administration de l'Allemagne, lorsqu'il avait créé un Etat avec les SS. Sauckel a dit encore à peu près ce qui suit : Comment voulez-vous que le peuple maintienne la discipline si les dirigeants supérieurs du Reich n'en sont pas capables eux-mêmes.

Q. - Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin.

Dr. JUBUSCHOK - (défenseur de Von Papen).

Est-il exact que, après le discours de Marburg de Von Papen, en Juin I934, Hitler vous aurait demandé d'aller trouver le Président du Reich, Von Hindenburg, dans sa propriété à la campagne et de lui dire ce qui suit ? "Le Vice Chancelier Von Papen, en raison de l'interdiction de la publication de son discours,

H0559-0060

aurait demandé sa démission. Cette démission doit lui être accordée., étant donné que Von Papen, par son discours de Marburg s'est rendu coupable d'une faute grave contre la discipline du Cabinet du Reich" ?

R. - Lorsque le Président du Reich Von Hindenburg se trouvait dans sa propriété, il lui arrivait souvent de m'inviter à lui rendre visite ; j'ai déjà fait allusion au fait que j'étais un de ses familiers ; il était question d'une de mes visites à l'époque où est survenue l'histoire du discours de Papen à Marburg, et si mes souvenirs sont exacts, j'ai été chargé de cadonter ce qui s'était passé au Président du Reich. Tout ce que j'ai fait, c'est de rapporter au Président du Reich, Von Hindenburg, qu'un conflit avait éclaté entre Hitler et Von Papen au sujet d'un discours prononcé par Von Papen et dont je ne connaissais pas le contenu, étant donné que le discours avait été interdit entretemps, sur quoi le Président du Reich s'est contenté de répondre : "s'il n'observe pas la discipline, il faut qu'il en tire conséquences".

Je n'ai pas d'autres question à poser. Merci.

Dr. FRITZ (défensenseur de l'accusé Fritzsche).

Monsieur le témoin, où avez-vous fait la connaissance de votre co-accusé Fritzsche ?

R. - C'était à l'époque où il travaillait dans les services de Presse du Ministère de la Propagande ; il est venu chez moi un jour et m'a demandé des crédits pour l'agence "Transocean", et d'ailleurs, je lui accordé cela.

Q. - Vous étiez à ce moment-là Secrétaire d'Etat ?

R. - Oui.

Q. - C'était en quelle année ?

R. - C'était je crois en I933.

H0559 - 0061

Q? - enI933 ?

R. - Oui.

Q. - Lorsque Fritzsche est venu vous voir, saviez-vous quelle était sa fonction de Ministre de la Propagande ?

R. - Je savais qu'il travaillait dans les services de Presse.

Q.- Etait-ce un poste important correspondant à celui d'un Chef de Section ?

R. - Non, c'était alors, à ce moment-là, un certain dr. Hanke.

Q. - Avez-vous pu observer que Fritzsche ait eu un contact étroit avec Goebbels ?

R. - En ce qui concerne les conférences journalières de Goebbels, avec les rapporteurs de ses différents services, on ne m'a jamais demandé d'y assister. C'était son rapporteur Hanke qui s'occupait de cela étant donné que Fritzsche nétait pas chef de section. Je suppose qu'on ne le faisait pas venir pour ces conférences ; c'était en général les chefs de section seuls qui en faisaient partie. Fritzsche ne l'était pas.

Q. - A votre connaissance, étant donnée votre activité de Secrétaire d'Etat à cette époque, on peut dire qu'il n'a pas fait partie des collaborateurs les plus étroits de Goebbels, si j'ai bien compris.

R. - Je ne crois pas, non. Je ne sais pas ce qui a eu lieu plus tard.

Q. -J e n'ai plus d'autre question question à poser.

LE PRESIDENT. - Le Ministère public veut-il interroger ?

N.D.I7
LE 6 MAI I946
I4 H./I5 H.

H0559 - 0062

CONTRE-INTERROGATOIRE.-

M. DODD. -

Q. - Monsieur le témoin, ...

R. - Oui.

Q. - Nous avons écouté votre déposition depuis vendredi après-midi ; si nous l'avons bien compris, d'après vos déclarations, vous n'admettez aucune [illegible] des charges apportées contre vous dans l'acte d'accusation, à une seule exception près. Je ne sais pas très bien si , oui ou non, vous maintenez l'aveu de ce matin en ce qui concerne la persécution contre les Juifs. Voulez-vous dire maintenant si, oui ou non, vous êtes prêt à reconnaitre votre responsabilité dans le rôle que vous avez joué dans cette affaire ?

R. - J'ai dit ce matin que j'avais un profond sentiment de culpabilité, que je ressentais une honte profonde de ce qui est arrivé aux Juifs en Allemagne. Et j'ai dit qu'à l'époque où la terreur et la violence ont commencé, je me suis trouvé dans un conflit de conscience très grave. J'ai senti alors - je suis tenté de dire que j'ai senti - qu'on commentait là une grave injustice. Mais, je n'ai pas fait une déclaration reconnaissant ma culpabilité en ce qui concerne les charges élevées ici contre moi, c'est-à-dire que je n'ai pas reconnu être coupable du crime contre l'humanité ; je n'ai pas dit que j'ai signé la législation édictée par les différents services ; ce que je dois dire, c'est que j'ai signé ce décret, parcequ'il était absolument nécessaire d'accorder une protection légale aux Juifs, mais je reconnais devant ma propre conscience une cuspabilité, une responsabilité morales. Mais cette responsabilité, je ne la déduis pas du fait que j'ai signé ce

H0559 - 0063

ce décret d'exécution ; en tous cas, il ne s'agit pas là d'un crime contre l'humanité.

Q. - Oui, c'était ce que je voulais comprendre clairement ; je crois que vous avez utilisé l'expression : je suis arrivé jusqu'à la porte, mais je n'ai jamais pu entrer. Si j'ai bien compris, vous vouliez dire par là que, dans votre propre jugement vous étiez un des "petits hommes de l'organisation nazie" ?

Est-ce exact ?

R. - Oui.

Q. - Très bien, très bien. cela suffit, vous pourrez l'expliquer plus tard, mais, pour le moment, cela suffit.

R. - Me permettrez-vous de donner encore une explication à ce sujet ? J'ai entendu cela de la façon suivante : les compétences que j'avais étaient toujours subordonnées à des compétences plus élevées qui prenaient les décisions ; il en a été ainsi pour toutes les fonctions que j'ai occupées dans l'Etat.

Q. - Oui, oui. Voyons donc maintenant chacune des preuves et voyons maintenant si vous effectivement un de ces "petits hommes" qui n'étaient jamais admis au sein du Conseil. Maintenant, je voudrais éclaircir un point : vous vous souvenez que, quand l'accusé Schacht était à la barre des témoins, il a dit au Tribunal qu'après qu'il aie quitté la Reichsbank , il avait un bureau dans ses appartements . Bous vous souvenez ?

R. - Oui, il a dit cela.

Q. - Maintenant, vous nous avez dit aussi qu'il a continué à avoir un bureau dans la Reichsbank, est-ce exact ?

R. - Je ne sais pas si j'ai dit cela, mais c'est possible.

H0559-0064

A ce moment, lorsqu'il avait quitté son poste, on m'a rapporté qu'il se rendait encore souvent à la Reichsbank, et qu'on y avait réservé une pièce pour lui. De plus, il avait encore un certain personnel, une secrétaire qu'il avait prise en quittant la Reichsbank et encore d'autres personnes que je ne connaissais pas.

Q. - Enfin, la question était très simple ; vous avez dit, n'est-ce pas, quil avait un bureau dans la Reichsbank où il travaillait et qu'il restait encore en contact avec vous de temps à autre, est-ce exact ? Vous vous souvenez avoir dit cela, n'est-ce pas ?

R. - Ce n'est pas ainsi que je l'ai dit. Schacht y venait très rarement.

Q.- Alors, je peux peut-être vous aider ? Vous vous souvenez avoir été interrogé par le Major Hiram Gans, de l'Armée des Etats-Unis, les 2, 3 & 4 juin I945 ? Vous souvenez-vous de cela ? Goering était là, Von Krosigk était là.....

R. - Oui.

Q. - Très bien. On vous a posé cette question, ou plutôt vous avez fourni ces réponses aux ~~réponses~~ questions :

"Q. - Est-ce que Schacht a gardé des fonctions gouvernementales après son congédiement de la Reichsbank ?"

"Goering a répondu : comme Ministre du Reich".

"Q. - Avait-il d'autres fonctions" ?

Goering a de nouveau répondu : "Il était resté Ministre Sans portefeuille".

Alors une autre question : "Est-ce qu'il y avait des réunions de Cabinet ? "

Goering a répondu à nouveau : "il n'y avait aucune réunion de Cabinet à cette époque".

Vous vous êtes alors interposé rapidement : "Schacht,

H0559 - 0065

après son congédiement, a gardé un bureau à la Reichsbank où il a travaillé sur des questions statistiques et il restait encore en contact avec moi de temps à autre".

"Q. - combien de temps cela a-t-il duré ? "

"Vous avez répondu " jusqu'à son congédiement comme Ministre, c'est-à-dire en I943".

Vous avez bien fait ces réponses, n'est-ce pas ?

R. - Ce n'est pas exact. Ce n'est pas ainsi que je me suis exprimé ; j'ai simplement dit : "on m'a rapporté qu'il venait encore souvent à la Reichsbank, o ù on lui avait réservé une chambre ; en ce qui me concerne, il ne m'a parlé que très rarement et n'est venu chez moi que quelques rares fois. Tout cela n'est pas bien rendu dans ce texte.

Q. - Mais, vous connaissez ce document que je cite maintenant ; c'est le PS-2828 ? Une partie en a déjà été versée au dissier comme USA 652.

L'avocat Sauter m'a mentionné une lettre que vous avez adressée à Hitler ; je crois que c'étaiten I939à l'occasion de votre 60ème anniversaire.

H0559 - 0066

GM/I

6/5/46

I5 h.- I6 h.

Cette lettre n'a pas seulement été écrite à cause de votre anniversaire, vous savez ce que je veux dire, vous avez reçu à l'époque 520.000 RM.

R.- Non ce n'est pas exact.

Q.- N'avez-vous pas reçu un présent de GOERING et d'HITLER ? Vous ne pouvez pas vous rappeler ?

Vous vous souvenez avoir reçu un cadeau de GOERING et de GOEBBELS, d'abord constitué par 250 RM, puis 270.000 RM qui venaient de comptes spéciaux de GOERING et de GOEBBELS. HITLER en entendit parler et vous ordonna de restituer cet argent étant donné qu'il provenait d'industriels, et plus tard vous donna lui-même 520.000 RM, n'est-ce pas ?

R.- La première version n'est pas exacte, mais la seconde est correcte. Il faut que je vous donne des éclaircissements sur la situation réelle qui est totalement différente.

Lors de mon 50ème anniversaire, j'ai vu venir chez moi le Président de la Direction de l'Economie du Reich, - qui était l'organisation principale de l'ensemble de l'économie allemande - . Les membres de cette organisation, en raison de mon activité de 20 ans dans l'économie allemande, et avec l'autorisation du Führer, voulait me faire un cadeau, à savoir une ferme en Bavière. Malheureusement ce cadeau a eu des conséquences assez désagréables pour moi : on a fait construire une très grande maison là-bas, parce que - m'a-t-on déclaré - le Führer avait que j'avais à travailler encore longtemps là-bas. C'est alors que j'ai reçu une feuille d'impôts que je n'ai pu la payer et je n'ai même pas pu faire continuer la construction.

...

H0559 - 0067

A ce moment, je me suis adressé à GOERING, qui ayant entendu parler de la chose, me fit envoyer 300.000 RM pour me dégager de ces difficultés financières.

En ce qui concerne GOEBBELS; ce n'est pas de l'argent que j'ai reçu de lui, mais avec son autorisation, certains milieux du cinéma ont participé à une dotation. J'ai donc reçu au total une somme de 520.000 RM. J'ai alors fait moi-même deux dotations, me servant des fonds que j'avais reçu par ailleurs : une première dotation de 500.000 RM pour la Reichsbank, à savoir pour les familles des membres de la Reichsbank qui étaient morts pendant la guerre ; et 200.000 RM pour le Ministère de l'Economie du Reich, c'est à dire pour les membres des familles de ceux qui étaient morts pendant la guerre et qui étaient membres du Ministère de l'Economie du Reich.

Cette ferme et cette grande maison, je n'ai pu les habiter, parce que bien qu'ayant des revenus assez élevés, lorsque je me suis aperçu que cette propriété comportait de lourds impôts, j'ai décidé qu'après ma mort cette propriété reviendrait soit à la Reichsbank soit à ma patrie de Prusse Orientale, et cela en accord avec ma femme.

Q.- Peu importe ce que vous en avez fait, ce qui importe est de savoir si vous avez obtenu cet argent.

Vous avez également fait un cadeau à l'accusé FRICK sur les fonds publics qui avaient été mis à votre disposition. N'avez-vous pas fait un cadeau d'anniversaire de 250.000 REM. le I2 Mars I942 ?

R.- Je ne sais pas;

Q.- Vous ne vous souvenez pas n'est-ce pas ?

...

H0559 – 0068

Etes-vous au courant d'autre cadeau que vous auriez fait à cet accusé, ou à des fonctionnaires importants de la Reichsbank ? Vous ne savez pas ce qu'ils ont tiré du trésor public ?

R.- Ces sommes n'étaient pas données par moi, ces sommes venaient du Führer, et c'était LAMMERS qui procédait à l'opération, moi je n'ai rien fait.

Q.- Mais c'étaient des fonds publics, et ils ne venaient pas d'autre source que du public. Vous ne savez pas que ROSENBERG a reçu en I944 250.000 RM ? Saviez-vous cela ?

R.- Non.

Q.- Vous étiez Président de la Reichsbank ?

R.- Oui, mais ces sommes ne provenaient jamais de la Reichsbank, c'étaient des fonds qu'administrait LAMMERS; je suppose que ces sommes provenaient de la dotation Adolf HITLER ou d'autre chose de ce genre, mais la Reichsbank n'avait absolument rien à faire avec ces ~~sommes~~fonds.

Q.- Savez-vous que VON NEURATH a reçu également 250.000 RM en Février I943 ? Vous n'êtes pas au courant non plus ?

R.- Non.

Q.- Vous étiez alors Président de la Reichsbank ?

R.Je ne sais rien à ce sujet.

Q.- Nous avons entendu parler de LAMMERS et du rôle qu'il jouait là-dedans, vous savez que KEITEL a reçu 250.000 RM pour le mois de Décembre I942 ?

R.- La Reichsbank n'avait rien à voir avec ces choses là.

Q.- Vous savez que VON RIBBENTROP a reçu 50.000 RM pour son anniversaire ? Vous n'êtes pas au courant non plus ?

R.- Non.

...

H0559 - 0069

Q.- Et vous savez que le Général MILCH a reçu 500.000 RM en Janvier I94I ? Aucune de ces choses ne vous était signalée ?

R.- Je ne me suis jamais occupé de ces questions, c'était LAMMERS qui faisait cela et l'argent ne venait pas de la Reichsbank.

Q.- Si je vous ai bien compris, vous avez dit que vous n'étiez pas Conseiller Economique d'HITLER, ou du Parti, ou de quoi que ce soit n'est-ce pas? Cela est votre propre jugement, cependant, en fait, vous étiez considéré généralement comme Conseiller Economique par le public et par les membres du Parti, ainsi que par les Hauts-fonctionnaires du Parti, n'est-ce pas exact ?

R.- On m'appelait ainsi en raison de mon activité en I932, c'est l'époque à laquelle j'ai servi d'intermédiaire entre le Führer et certains dirigeants de l'industrie.

Q.- Eh bien, vous vous êtes nommé vous-même le Conseiller Economique à l'époque, ou à une occasion vous vous êtes vous-même désigné comme Conseiller Economique du Parti, vous vous souvenez de cela ?

R.- Non.

Q.- Eh bien, vous tomberez d'accord que vous étiez généralement considéré comme Conseiller Economique, et d'après l'opinion publique vous étiez considéré comme tel ?

R.- J'ai vu que la presse m'appelait ainsi, et naturellement cette appellation de la presse est passée dans la littérature.

Q.- Etiez-vous le principal homme de liaison entre le Parti Nazi et les principaux industriels, tout à fait au début, aux premiers jours ?

...

H0559 – 0070

R.- En I932, et c'est la seule année qu'on puisse considérer en ce qui concerne une activité de ma part au sein du Parti, plus tard je n'ai plus eu d'activité dans le Parti. Cette année là j'ai servi d'intermédiaire entre le Führer et certains chefs de l'industrie allemande que je pourrais d'ailleurs citer, j'ai servi d'intermédiaire pour des entretiens, mais cette activité a été exercée par d'autres, tels que KEPPLER et d'autres.

Q.- Mais je ne parle pas à propos de ces hommes, n'étiez-vous pas l'homme principal qui serviez de liaison, et à ce moment là vous vous efforciez de jouer un rôle dans le Parti, et ce qui vous intéressait était de servir d'intermédiaire entre le Parti et les cercles d'affaires.

R.- Cela ne me prenait pas beaucoup de temps, mais je le faisais.

Q.- En tous cas cela vous prenait le temps qu'il fallait?

R.- Oui.

Q.- Vous vous souvenez du document EC-440. C'est une déclaration que vous avez faite il y a longtemps sur les relations entre les industriels allemands et le Parti National-Socialiste - Etat-Major National-Socialiste -. Vous souvenez-vous de l'avoir écrit le 28 Juin I945 ? Si vous voulez bien vous souvenir, vous y avez dit vous-même que "KEPPLER, qui devient plus tard Secrétaire d'Etat, et qui servit à ce titre comme Conseiller du Führer avant moi." ~~vous avait~~ Avez-vous employé ces termes ? Vous souvenez-vous ?

R.- A propos de KEPPLER ?

Q.- Oui, vous avez dit que c'était lui qui avait été avant vous le Conseiller du Führer, vous vous souvenez ?

...

H0559 - 0071

R.- Oui.

Q.- Dans le Ministère de la Propagande, si je vous ai bien compris, vous vouliez que le Tribunal croit que vous étiez une sorte de fonctionnaire administrateur, mais que vous n'étiez pas un homme important, que vous ne saviez pas ce qui se passait ?

R.- Non, j'avais une tâche très importante, à savoir la direction d'un grand trust concernant la vie culturelle, qui comprenait des sociétés théâtrales, cinématographiques, de propagande, la radio allemande, c'était donc une activité extrêmement importante, mais mon activité s'exerçait surtout - et ceci je l'ai dit-dans le domaine de l'organisation et du financement, alors que l'activité de propagande proprement dite était l'affaire de GOEBBELS.

Q.- Mais certainement vous connaissiez les buts de la politique poursuivie par le Ministère de la Propagande, c'est indubitable ?

R.- Oui, certainement.

Q.- Nous pouvons passer à une autre question sur laquelle vous avez déjà été interrogé : vous savez que l'accusé SCHACHT - je ne sais pas s'il y a là un malentendu - a dit je crois à cette réunion, aujourd'hui célèbre, où un certain nombre d'industriels étaient réunis pour entendre HITLER, que ce n'était pas lui qui avait proposé l'idée d'une souscription, mais que c'était GOERING qui aurait suggéré cela. Vous vous souvenez ?

R.- Oui.

Q.- Vous vous souvenez que vous avez été interrogé sur ce point ?

R.- Oui.

...

H0559 - 0072

Q.- Vous vous souvenez de ce que vous avez répondu à l'époque ?

R.- Oui.

Q.- Qu'est-ce que vous avez dit ?

R.- J'ai dit que SCHACHT avait fait une courte allocution après que nous eussions entendu HITLER ~~en~~ et GOERING, et qu'il avait dit à ce moment là qu'il fallait trouver de l'argent pour la campagne électorale.

Q.- Qui est-ce qui ramassa ces fonds des ouscription pour la campagne électorale ?

R.- SCHACHT.

Q.- C'est tout ce que je voulais savoir sur ce point.

Q.- Quand avez-vous entendu parler pour la première fois des démonstrations et des manifestations de Novembre I938 ? Et quand avez-vous entendu dire que c'était organisé par le Parti ?

R.- Le lendemain du 9 Novembre, lorsque je me suis rendu à mon bureau au Ministère, je me suis rendu compte pour la première fois de ce qui s'était passé, mais avant ce moment-là je n'avais pas entendu parler des projets.

Q.- Je crois que vous avez mal compris, je ne vous demande pas quand vous l'avez appris pour la première fois, mais quand vous avez appris pour la première fois que ce n'étaient pas des manifestations spontanées, mais qu'elles avaient été organisées par le Parti ?

R.- Cela je ne l'ai appris que plus tard.

Q.- Combien de temps après ?

R.- Oh je crois beaucoup plus tard, on a beaucoup discuté de ces choses plus tard, et on n'a jamais su

...

H0559 - 0073

clairement qui avait été l'instigateur de ces mesures de terreur et de violence, ni quand l'ordre avait été donné. Nous savions que l'ordre venait de Munich, nous l'avions appris entre temps et cela nous l'avons su le 9 Novembre, et savoir si c'était GOEBBELS ou HIMMLER, et dans quelle mesure le Führer lui-même y avait pris part, cela je n'ai jamais pu l'apprendre clairement. La conversation avec GOEBBELS - téléphonique - que j'ai mentionnée aujourd'hui, m'a tout de même permis de comprendre que le Führer devait en avoir eu connaissance, puisqu'il m'a dit :"Le Führer a ordonné que GOERING s'occupe de l'~~exécution~~ exclusion immédiate des Juifs de l'économie", par conséquent il devait le savoir.

Q.- Enfin - je ne m'intéresse pas à ces conversations téléphoniques - vous savez que GOEBBELS y était mêlé, vous saviez que ce n'était pas des démonstrations spontanées n'est-ce pas puisque vous avez immédiatement appelé GOEBBELS au téléphone ?

R.- Oui.

Q.- Eh bien combien de jours plus tard avez-vous fait ce discours où il était question des mesures à prendre contre les Juifs ? Soixante jours plus tard ? Je mentionne ce discours qui a été publié dans la'Frankfurter Zeitung'et que votre avocat a présenté ce matin.

R.- Oui c'est cela, et c'était lors de ...

Q.- Dans ce discours vous avez essayé de montrer au public que ce n'était pas là une manifestation organisée par le Parti, et cependant c'était inexact n'est-ce pas ?

R.- Non, à ce moment là, je ne le savais pas encore, je croyais à ce moment là vraiment que c'était là

...

H0559-0074

quelque chose qui avait provoqué de grands remous. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai appris qu'ona vait mis en mouvement une machinerie extrêmement perfectionnée.

Q.- Prétendez-vous dire au Tribunal maintenant, qu'après cette conversation téléphonique avec GOEBBELS où en fait vous l'avez blâmé d'avoir organisé ceci, vous ne saviez pas encore que cette démonstrations n'avait pas été spontanée. ?

R.- A ce moment là je ne savais pas par qui cette action terroriste avait été inspirée, c'était pour moi tout à fait nouveau.

Q.- Très bien, mais si vous ne saviez pas qui exactement l'avait déclanchée, vous saviez que quelqu'un l'avait déclanchée, qu'elle n'avait rien de spontané.?

R.- Oui.

Q.- Dans votre discours du I5 Novembre, vous vous êtes efforcé de présenter ceci comme quelque chose de spontanément venu du peuple allemand ?

R.- J'ai justifié cela par l'attentat de-je ne sais plus qui c'était - cet Attaché à Paris, et indubitablement la population allemande était très agitée par ce qui s'était passé.

Q.- Je crois que vous comprenez très bien ma question. Vous avez dit à cette occasion - et vous avez utilisé cette expression - :"Le raison de la dernière violente explosion du dégoût du peuple allemand est une agression criminelle juive contre le peuple allemand". Vous vous êtes efforcés de présenter la chose comme un acte spontané du peuple allemand, alors que vous saviez parfaitement bien que c'était quelque chose de préparé ?

...

H0559 - 0075

R.- Je ne savais pas dans le détail que cela s'était passé ainsi, il est vrai néanmoins que je savais qu'à un endroit quelconque on avait donné une impulsion pour le départ.

Q.- Très bien. Lorsque vous avez employé l'expression "la semaine de cristal", saviez-vous d'où venait cette expression ?

R.- Oui, j'ai employé une fois ce terme pour désigner cette action, parce qu'à ce moment là on avait brisé beaucoup de vitres.

Q.- Enfin, c'est vous qui avez lancé cette expression ?

R.- Oui.

Q.- C'était votre expression ?

R.- Oui c'est moi qui l'ai utilisée.

Q.- Et vous l'avez utilisée précisément dans ce discours que reproduisait la 'Frankfuter Zeitung' ?

R.- Oui, à ce moment là j'ai caractérisé ce qui s'était passé en me servant cette expression, parce que beaucoup de vitres avaient été brisées.

Q.- Enfin, passons à la réunion du 12 Novembre entre GOERING, GOEBBELS et beaucoup d'autres personnes, lorsqu'ils ont commenté les évènements concernant les Juifs, vous n'avez élevé aucune objection ce jour-là n'est-ce pas?

R.- Non. J'ai simplement essayé de faire valoir un certain nombre de choses, et d'arriver à sauver encore quelques biens qui appartenaient aux Juifs, par exemple en ce qui concerne les propriétaires d'actions, j'ai également réussi à faire réouvrir les boutiques, et encore d'autres choses.

...

H0559 - 0076

Q.- Oui, je comprends cela, mais je croyais que vous étiez particulièrement ulcéré par tout ce qui était arrivé aux Juifs, et vous vous souvenez de certaines des suggestions faites ce jour-là par GOERING et par GOEBBELS ?

R.- Oui.

Q.- C'était des choses assez dures n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Vous n'avez rien dit ?

R.- Oui je reconnais que j'avais été très troublé ce jour-là par les déclarations données, et cela a provoqué en moi un conflit extrêmement grave avec ma conscience.

Q.- Et par la suite vous avez donc fait ce discours de Francfort dans lequel vous vous êtes efforcé de donner l'impression que vous étiez persuadé qu'il en avait été autrement ?

R.- Ces instructions j'étais obligé de les publier, et je n'avais aucun remord de conscience lorsqu'il s'agissait d'exécuter des ordres.

Q.- Mais c'est ce que je vous demande précisément ?

R.- Oui, je le reconnais.

Q.- Vous savez que SCHACHT a dit, lors de sa déposition, que lui était au courant de telles choses, lui qui était Ministre de l'Economie ?

R.- Alors il doit avoir eu d'excellentes et de puissantes relations avec le Parti, car autrement il n'aurait pu le savoir.

Q.- Mais vous, vous ne le saviez pas ? Cependant vous étiez dans le Parti, et vous étiez Ministre ?

R.- Non, moi je n'ai pas eu beaucoup de relations, je n'ai pas pu empêcher ces actions terroristes en tous cas.

...

H0559 - 0077

Q.- Très bien, nous verrons.

Votre avocat a produit pour vous une déclaration sous serment de OESER, vous vous souvenez n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Et cette déclaration sous-serment était une réponse à un questionnaire.

LE PRESIDENT.- M. DODD, nous allons suspendre l'audience pour cinq à dix minutes.

(Suspension d'audience de dix minutes).

M. DODD.- Je vous posais des questions au sujet de cet homme OESER, il écrivait dans la "Frankfurter Zeitung" n'est-ce pas ?

R.- Oui, OESER était Chef du Bureau de la'Gazette Economique' à Berlin, c'était un journaliste très estimé.

Q.- Oui, mais vous savez n'estce pas qu'une déclaration de lui se trouve dans votre Livre de Documents ?

R.- Oui, il s'est proposé volontairement pour répondre au questionnaire.

Q.- Très bien, peu importe qu'il l'ait fait ou non volontairement , je voulais savoir si vous le saviez ?

Dans cette déclaration sous-serment,OESER déclare que vous étiez tout à fait convenable en ce qui concerne les Juifs dans ce journal. C'est bien cela qui ressort de cette déclaration ? Et que vous les avez empêchés d'être expulsés en les plaçant dans les catégories d'exception prévues ?

R.- Oui, parfaitement, j'ai envoyé toute une série de rédacteurs juifs à l'étranger.

Q.-C'est bien ce que je veux dire, c'était la raison

...

H0559 - 0078

réelle, il y avait une raison autre que celle d'une bonne conduite envers les Juifs, n'est-ce pas ?

R.-Non, je ne connaissais même pas ces gens.

Q.- Très bien, je ne dis pas que vous connaissiez ces gens personnellement, je dis qu'il y avait une raison autre que votre sentiment pour les Juifs, et cette raison vous ne l'avez pas encore donnée au Tribunal ? Il y a une autre raison peut-être ?

R.- A propos des rédacteurs de la "Frankfurter Zeitung", je ne vois pas, non.

Q.- Eh bien, est-ce que ce n'est pas un fait que vous, probablement HITLER, certainement GOEBBELS et certains des hauts-fonctionnaires du Parti Nazi, avaient décidé que ce journal devrait être maintenu à cause de sa grande influence à l'étranger ?

R.- Non ce n'était pas encore le cas à ce moment donné, cela ne vint que plus tard, cela ne se produisit qu'au moment où le Führer exigeait que presque tous les journaux importants, tous les quotidiens passent sous la surveillance du Parti ou qu'ils adoptent une attitude différente. A ce moment là, la "Frankfurter Zitung" s'est maintenue très longtemps en dehors du Parti. Mais cela s'est passé beaucoup plus tard, des années plus tard.

Au moment dont il est question, mon but était simplement d'aider quelques rédacteurs juifs, c'était un point de vue purement humain qui me guidait.

Q.- Vous pouvez répondre à cela, je voulais simplement que votre réponse figure dans le procès-verbal. Donc vous niez que cela ait été votre politique de maintenir ce journal dans son statu quo à cause de son influence à l'étranger ?

R.- Oui, j'étais d'avis qu'il fallait maintenir

...

H0559 - 0079

la "Frankfurter Zeitung" dans un état de liberté.

Q.- Est-ce pour la raison que je vous propose, parce que ces personnes étaient très connues dans le monde financier à l'étranger, et vous ne vouliez pas saper l'influence de ce journal aux yeux de l'étranger ? C'est bien ce que je dis, c'est pour cela que vous les avez maintenues et non pas parce que vous aviez des sentiments particuliers à l'égard des Juifs ?

R.- Non, ce n'était pas le cas cette fois-là.

Q.- Très bien.

Maintenant en ce qui concerne votre activité en tant que Plénipotentiaire à l'Economie, et votre responsabilité dans les guerres conduites contre la Pologne et les autres Puissances. J'ai quelques questions à vous poser, je veux d'abord vous dire de quoi il s'agit.

Vous ne prétendez pas, n'est-ce pas, que votre poste de Plénipotentiaire à l'Economie n'avait rien à faire avec la Wehrmacht ?

R.- Si je le prétends et je le maintiens, je n'avais rien à faire avec la Wehrmacht.

Q.- Très bien, j'ai sous les yeux une lettre que VON BLOMBERG a écrite à GOERING. Vous vous souvenez de cette lettre ? C'est un nouveau document, vous ne l'avez pas encore vu dans le procès. Je demande qu'on vous le montre, c'est le document EC-255. M. le Président, ce sera le USA 839.

Dans cette lettre ~~de~~ VON BLOMBERG - je m'occupe uniquement de la dernière phrase - parle du fait que SCHACHT avait été nommé - l'avant-dernier paragraphe déclare - :"Il faut qu'il soit nommé tout de suite. Dans le dernier paragraphe vous parlez de l'urgence d'un travail unifié concernant les préparations pour la conduite de la guerre ne

...

H0559 - 0080

permet pas que ces fonctions soient paralysées jusqu'au I5 Janvier I938", et cette lettre a été écrite le 29 Novembre I937. Certainement VON BLOMBERG pensait que ce travail que vous deviez effecuter avait une très grande influence sur les questions de guerre n'est-ce pas ?

R.- C'est bien possible, mais je ne connais pas cette lettre premièrement, et deuxièmement, je n'ai pas été nommé immédiatement en tant que Plénipotentiaire à l'Economie, mais seulement dans le cours de l'année I938, et cela longtemps après que je fusse devenu Ministre de l'Economie. Et lorsqu'on a demandé à M. LAMMERS pourquoi j'avais été nommé si tard, il a déclaré que c'était vraisemblablement en raison de mes relations avec le Plan de 4 Ans. Voilà la raison pour laquelle j'ai été nommé beaucoup plus tard. Mais ce qui est important c'est que GOERING avait certainement les pleins pouvoirs ...

Q.- On n'a pas besoin de parler de tous ces détails.

R.- Je ne connais pas cette lettre et je n'ai jamais parlé avec BLOMBERG de cette question.

Q.- Très bien. Vous vous souvenez que l'O.K.W. a fait des objections au sujet de l'autorité que vous déteniez ? Vous vous souvenez de cela ?

R.- Non.

Q.- Maintemant j'ai un autre document 270, et je demande qu'on vous le montre, ce sera le USA 840.

Pendant que vous attendez j'ajoute ceci : c'est une lettre écrite le 27 Avril I938.

Vous verrez que dans cette lettre de l'O.K.W. - premier paragraphe - il s'agit du fait suivant :

...

H0559 - 0081

GM/I6

6/5/46

"L'interprêtation qui a été donnée du décret du Fûhrer du 4 Février I938, ne correspond pas aux nécessités de guerre totale."

Et voyez maintenant le troisième paragraphe de cette première page ; - vous verrez d'autres objections relatives à votre autorité, apparemment à cette époque l'O.K.W. pensait que vous aviez trop à faire avec l'effort de guerre, et enfin à la dernière page, M. le Témoin, voyez ce paragraphe :

"L'Economie de Guerre qui est subordonnée au Plénipotentiaire Général représente la zone de guerre économique de l'industrie des armements," et je veux que vous regardiez bien le mot 'industrie d'armement'.

On voit ensuite que si cela échoue, le pouvoir d'attaque des forces armées deviendra discutable. Je me souviens que ce matin vous avez dit que vous n'aviez absolument rien à faire avec l'industrie des armements, mais apparemment l'O.K.W. savait que vous aviez beaucoup à faire le 27 Avril I938.

R.- Je ne connais pas non plus cette lettre, je ne connais pas l'attitude de l'O.K.W., mais je sais ceci : c'est que l'O.K.W., et surtout mon co-accusé le Maréchal KEITEL, était d'avis que je devais, en tant que Plénipotentiaire du Plan de 4 Ans, remplacer SCHACHT. Mais il y eut un entretien entre le Reichsmarschal et le Feldmarschal KEITEL, au cours duquel ce dernier a déclaré au Maréchal du Reich que FUNK ne serait pas chargé de l'Economie de Guerre. Et de toutes ces choses, je peux le dire honnêtement et sincèrement, je n'ai pas eu la moindre idée. Je ne sais pas à quoi l'O.K.W. a songé. J'ai apprends ici la première nouvelle, je n'ai jamais entendu parler de tout cela .

...

H0559 - 0082

Q.- Très bien, c'est là votre réponse.

Je suggère qu'à la même époque, vous aviez déclaré que vous étiez subordonné à GOERING et aviez des fonctions tout à fait inférieures, c'est bien cela ?

R.- Oui.

Q.- Je vous demander de regarder un autre document EC-I qui deviendra USA 24I. Ce document est composé d'une lettre que vous avez écrite à LAMMERS, d'une lettre que LAMMERS a écrite au Chef du Haut-Commandement de la Wehrmacht KEITEL, et d'une ou deux autres lettres qui ne nous intéressent pas en ce moment. Cette lettre fut écrite le 3I Mars I938. Je vous demande de regarder la deuxième page car c'est là que se trouve votre propre lettre. La première page est simplement une lettre de transmission de LAMMERS à KEITEL. Voyons maintenant la deuxième page. Vous y êtes ?

R.- Oui.

Q.- Vous écrivez à LAMMERS et vous lui dites entre autres - deuxième paragraphe + :

"Le Général Feld-Marschal GOERING ..."

Non pardon, il faudra que je remonte un peu plus haut :

"En ce qui concerne le voyage en Autriche, j'ai entre autre parlé au Général Field-Marschal GOERING, notamment en ce qui concerne la situation du Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre. J'ai fait remarquer contrairement à l'attitude de l'O.K.W. que j'ai été informé du décret du 4 Février I938 concernant la direction de la Wehrmacht, et que celui-ci n'affectait pas la position du Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre."

Et ensuite vous dites :

...

H0559 - 0083

"A part le fait que ce décret s'occupe uniquement du Commandement des forces armées, etc..."

Le paragraphe de ce décret en particulier indiquait qu' " on dépend des instructions du Führer", et ensuite :

"Aux instructions du Führer appartient aussi la décision du Gouvernement du Reich du 2I Mai I935, d'après laquelle le Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, et dans le domaine de sa compétence, en tant qu'autorité suprême du Reich, est directement subordonné au Führer. Le Général Feld-Marschal que mon interprêtation, telle que je l'ai mentionnée plus haut est juste à tous les égards et correspond à l'opinion du Führer.

"A ce propos, je lui ai demandé de m'en donner une confirmation brève par écrit. Le Général Feld-Marschal GOERING m'a promis de m'accorder cette requête."

Vous avez écrit cette lettre le 3I Mars I938 n'est-cepas ? Oui ou non ?

R. - Oui, certainement.

Q.- Bon, eh bien vous avez essayé d'avoir l'autorité suprême et de vous rendre responsable uniquement devant le Führer, et c'est de cela qu'il s'agit ici. C'est là votre réponse à l'objection de l'O.K.W. que vous aviez trop d'autorité ? Cela ne semble pas prouver que vous ayez été un petit homme, n'est-ce pas ?

R.- Oui, j'ai voulu éclaircir la situation et elle a été éclaircie par la suite, non pas dans le sens que je préconisait, mais simplement par le fait que j'ai été rattaché à la Reichsbank. J'ai écrit cette lettre uniquement pour rendre nette la situation, mais je ne me rappelle pas exactement de l'objet de cette lettre.

...

H0559 - 0084

Q.- Et vous avez dit à LAMMERS ...

LE PRESIDENT.- M. DODD, est-ce que cette lettre que vous venez de lire, n'est pas justement la lettre dont on parle au document précédent ?

MR. DODD .- Oui, parfaitement, et il s'agit de la lettre EC-270, je me suis trompé, j'ai dit : 27I.

LE PRESIDENT.- Cette lettre GB-649/38, c'est celle que vous venez de lire n'est-ce pas ?

Regardez la première phrase du premier paragraphe du document EC-270, la lettre que l'on critique est la lettre de l'accusé FUNK que vous venez de lire ?

M. DODD.- Oui, M. le Président.

Ce que je veux dire ici, M. le témoin, c'est que vous avez prétendu devant le Tribunal que vous travailliez uniquement pour GOERING, que vous n'aviez rien à dire dans ces choses, et maintenant, nous voyons que vous avez écrit une lettre pour l'assurer de votre responsabilitéé et vous dites que vpus serez responsable uniquement devant HITLER, cela ne semble pas concorder ? Comment l'expliquez-vous ?

R.- Effectivement, je ne suis pas parvenu à mes fins.

Q.- Et bien, nous allons voir. Voyons une autre page de ce document. Vous y verrez une autre lettre. C'est une lettre de LAMMERS écrite le 6Avril I938, elle vous est adressée. Il vous dit que vous aviez raison, qu'en effet vous étiez subordonné uniquement au Führer et qu'il a envoyé un exemplaire de votre lettre au Feld-Marschal GOERING et également au Commandement de l'O.K.W. Qu'en pensez-vous ? Que dites-vous de cela ?

...

H0559 – 0085

R.- J'en déduis simplement que j'ai essayé à un moment donné d'obtenir une situation, mais en réalité je n'y suis pas arrivé parce que le Maréchal du Reich a déclaré lui-même - ici-même - que l'économie de guerre, ne me serait jamais confié, et de facto les pouvoirs du Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre sont passés au Plan de 4 Ans. Il y a eu un décret en conséquence du Führer en Décembre 1939.

H0559 - 0086

Q. C'est là votre réponse ? Vous avez également dit au Tribunal, -si je vous ai bien compris - que vous n'aviez rien, ou peu à faire avec la préparation d'une guerre d'agression , et que votre activité se limitait au réglement et au contrôle de l'ensemble del'économie , et bien, en fait, le 28 Janvier 1939, c'est-à-dire quelques mois avant l'invasion de la Pologne, vous envisagiez l'emploi de prisonniers de guerre, n'est-ce pas ?

R. Je ne le sais pas .

Q. Vous êtes en peine, et bien, je demande qu'on vous montre un nouveau document 1C48, qui sera le document des Etats-Unis 842. C'est une lettre qui n'est pas signée. C'est un document capturé . C'est une lettre qui a été transmise par votre adjoint Sarnov. Elleest datée du 28 Janvier 1939, il s'agit de l'emploi des prisonniers de guerre. On y voit que d'après la loi de la Défense du Reich de 1938 :" c'est de mon ressort de m'occuper des prisonniers " et vous parlez ensuite de l'utilisation de la main d'oeuvre , etc ... mais ce que je veux vous faire remarquer particulièrement, c'est une phrase dans le second paragraphe , signalant le déficit de la main d'oeuvre , qui devra être compensé par l'emploi des prisonniers de guerre dans la mesure du possible , les préparatifs doivent en conséquence, être faits, les bureaux de la compétence en seront informés. Vous souvenez-vous de ce rapport?

R. Non, je n'ai jamais vu cette lettre, je ne l'ai jamais signée , mais elle fait partie d'un certain nombre de faits dont j'ai parlé ce matin. La lettre vient du Bureau plénipotentiaire de l'Economie, mais je vois que le mot " Economie de guerre" est effacé . Ce bureau s'est occupé de

H0559 - 0087

ces affaires, mais moi, personnellement, je ne m'en suis pas occupé.

Q. Vous jouez sur les mots. C'était votre Ministère qui faisait ces affaires .. mais c'est votre adjoint qui a transmis cette lettre. N'est-ce pas vrai ?

R. Non, non.

Q. Voyez le coin droit de cette lettre . Il est écrit : " Le Plénipotentiaire Général de l'Economie ". On y voit l'adresse et la date.

R. Parfaitement. Cela a été écrit suivant les instructions de Sarnov.

Q. C'est cela. Et il était votre adjoint principal.

R. Non, non. Il était simplement dans le bureau du Plénipotentiaire. Il était actif, mais ce n'était pas mon adjoint, enfin mon remplaçant qui dirigeait ce bureau. Moi-même, je ne me suis pas occupé de ces affaires là du tout.

Q. On vient de me dire que dans le second paragraphe de cette lettre , il y a le nom de cet homme. Je peux citer les déclarations du Colonel-Général Keitel. En tous cas votre organisation s'occupait de la chose , n'est-ce pas ?

R. Oui.

Q. Très bien. Vous vous souvenez du document 3562 PS. C'était la pièce des Etats-Unis 622. C'est le procès-verbal d'une réunion organisée par le Dr POSSE. C'est votre adjoint qui a discuté le mémorandum en vue du financement de la guerre , vous avez parlé de cela ce matin, et vous avez dit que malgré le fait que vous n'aviez jamais vu ce mémorandum ...

H0559 - 0088

R. Si je l'avais vu, je l'aurais probablement signé n'est-ce pas ?

Q. Je ne m'occupe pas particulièrement de cela en ce moment. Je voudrais au contraire que vous écoutiez ce que je vais lire. Je ne crois pas nécessaire de vous transmettre ce document,; vous vous souvenez que dans ce document on parle de l'un de vos mémorandums, n'est-ce pas ? Vous vous souvenez que l'on avait remarqué que le Plénipotentiaire général à l'Economie"s'occuppe en premier lieu d'introduire dans la législation du financement de la guerre l'idée de financer cette guerre en anticipant sur les revenus futurs auxquels on peut s'attendre,"c'est cela que je voulais savoir au sujet de ce document .

Maintenant , concernant vos directives, vous avez dit au Tribunal qu'en ce qui concerne la guerrecontre la Pologne, vous ne saviez pas , jusqu'au mois d'Août, la possibilité de guerre contre la Pologne , vous aviez dit que vous pensiez que l'accord s'arrangerait par des moyens diplomatiques.

R. Probabilités, non. Mais la guerre était tout de même à l'état latent pendant des mois , avant. Je ne pouvais savoir que la guerre était imminente .

Q. Aviez-vous projeté, ou fait des plans économiques en vue de la guerre contre la Pologne, pendant une année au moins avant l'attaque contre la Pologne. Vous pouvez répondre en cela, par"oui"ou par"non" .

R. Je ne sais pas .

Q. Que voulez-vous dire par cette réponse ?

R. Je ne me rappelle pas .

Q. Très bien. Je vais vous aider .

Il y a un document 3324-PS déjà versé au dossier .

H0559 - 0089

Vous vous en souvenez ? C'est la pièce des Etats-Unis 661. C'est un discours que vous avez prononcé. Ne vous souvenez-vous pas avoir dit dans ce discours, que vous aviez projeté en secret, pendant plus d'une année, la guerre contre la Pologne , ou plutôt en vue de la guerre contre la Pologne. Voulez-vous voir ce document, la phrase est la suivante ...

R. Oui, s'il vous plait .

Q. La phrase est la suivante : " Tous les départements économiques et financiers s'occupant de la préparation du plan de quatre ans, sous la direction du Feld Marshal Goering, mais néammoins, les préparatifs économiques de la guerre ont été conduits par l'Allemagne en secret ". Vous rappelez-vous de cela ?

R. Oui, maintenant je me souviens .

Q. Et cela était fait sous votre direction, n'est-ce pas ?

R. Oui. Il s'agit évidemment de la compétence du Plénipotentiaire pour l'Economie civile, cela c'était moi.

Q. /Très bien./ C'est la seule guerre qui ait été préparée;lorsque vous avez ....

R. Je n'ai pas parlé de la Pologne .

Q. Bien . Mais c'était la seule guerre que l'on ait faite en Octobre 1939.

R. Il ne s'agit pas vraiment de préparatifs de guerre pour moi.

Q. Bien. Mais, en réalité vous et Goering étiez en compétition pour le pouvoir, n'est-ce pas ? Goering était-il un de ceux que vous essayiez d'avoir ? Vous pouvez nous répondre, là, très simplement. Vous nous avez parlé de portes par lesquelles vous ne pouviez entrer, je vous

H0559 - 0090

demande si la porte de Goering était l'une de celles par lesquelles vous ne pouviez entrer ?

R. Je ne crois pas avoir jamais eu tant d'ambition pour prétendre au poste de Goering.

Q. Je ne dis pas que vous désiriez avoir ses fonctions, mais au moins obtenir un peu de son autorité . Vous ne vous souvenez peut-être pas de cela ?

R. Non, vraiment pas .

Q. Je vais reprendre un document déposé ici par le Représentant du Ministère Public. Ce document porte le n° 3894-PS . Il y était posé quelques questions :

" Question : Quelle était la nature du conflit entre les Plénipotentiaires de l'Economie et le plan de quatre ans ?

" Réponse : La lutte pour le pouvoir .

" Question : La lutte contre Funk et Goering, entre Funk et le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Communications .

" Question : Comment cette lutte s'est-elle terminée ?

" Réponse : Jamais elle ne s'est terminée. Cette lutte s'est continuée sous la surface " .

Maintenant, on dit :

" Question : Funk avait des pouvoirs très étendus au Ministère de l'Economie, en tant que Ministre, et en dernier, comme Président de la Reichsbank , et comme Chef Plénipotentiaire de l'Economie. A-t-il eu le pouvoir ?

" Réponse : Oui, mais les pouvoirs de Goering étaient plus forts, en tant que Président de la Reichbank .

" Question : Néammoins, Funk exerçait des pouvoirs importants ?

H0559 - 0091

"Réponse : Oui, comme président de la Reichsbank, Ministre de l'Economie, et Plénipotentiaire à l'Economie.

Posse était votre adjoint , et votre représentant principal , n'est-ce pas ?

R. Oui, il occupait une position importante, mais était tout de même très éloigné de moi. Mon adjoint était le Vice-Président de la Reichsbank, il me connait mieux.

Q. Très Bien. En tous cas, vous dites que vous ne comprenez pas ce qu'il dit de cette lutte pour le pouvoir ?

R. Non.

Mr DODD : C'est la pièce des Etats-Unis 843 . Nous n'avons pas à la considérer maintenant .

Q. Et,bien, Monsieur le Témoin, maintenant, je voudrais vous poser des questions ., ou tout au moins la question suivante : " Où et quand avez-vous entendu parler pour la première fois de l'attaque envisagée contre la Russie." Si je comprends bien, vous avez dit que vous en avez entendu parler en Mai ou Juin . Est-ce exact ?

R. Lorsque Rosenberg fut désigné.

Q. Oui, c 'est cela que nous voulons savoir. C'est en Avril 1941 que Rosenberg a été nommé, et vous avez compris alors qu'on envisageait une attaque contre la Russie. Vous nous l'avez dit ce matin . C'est bien exact, n'est-ce pas, Mr Funk ?

R. Oui, oui, c'est bien cela. On a fondé cette nomination par le fait que le Führer tenait une guerre avec la Russie comme vraisemblable .

Q. Oui, mais vous avez dit ce matin au Tribunal qu'on vous a fait savoir la nomination de Rosenberg à cause de votre intérêt pour l'amélioration des relations

H0559 - 0092

de commerce avec la Russie, c'est ce que vous avez dit ce matin .

R. Oui, c'est ce que Lammers a dit .

Q. Je ne vous demande pas ce que Lammers a dit. .... parce que vous vouliez coopérer avec Rosenberg pendant les préparatifs avant le début de l'attaque . Vous pouvez répondre à cela tout simplement . Est-ce vrai ?

R. Non.

Q. Bien. Nous allons voir . Vous savez qu'à une autre occasion, vous avez répondu autre chose. Je le dirai entre parenthèses (vous vous souvenez que vous avez dit que c'est Hess qui vous a parlé pour la première fois d'une attaque contre la Russie), c'est cela que vous avez dit une fois , vous vous souvenez ?

R. Non.

Q. Bien. Nous allons revoir cela tout à l'heure, mais finissons d'abord avec Rosenberg .

C'est un document n° 1031-PS . C'est la pièce des Etats-Unis du 30 Mai 1941, c'est-à-dire pas tout à fait un mois après la nomination de Rosenberg , " une secrète réunion avec le Ministre du Reich Funk " . Vous souvenez-vous de ce dont vous avez parlé à ce moment. Il s'agissait de forger de l'argent en vue de l'utiliser en Russie et en Ukraine. Regardez le document . C'est n° 1031-PS, qui devient la pièce des Etats-Unis 844.

Ne vous souvenez-vous pas du jour où le Directeur de la Reichsbank Wilhelm a dit qu'on ne devrait pas savoir que vous étiez entrain de forger des roubles. Rosenberg était à cette réunion, c'est un mémorandum très court . L'avez-vous lu ?

R. Non, pas encore .

H0559 – 0093

Q. C'est à la page 4 du document qui est sous vos yeux. Je m'excuse . Vous l'avez trouvé ? Il commence ainsi : " Dans l'Ukraine et dans le Caucase, cependant, il sera nécessaire de maintenir la monnaie actuelle, le rouble, etc ....."Vous parliez des problèmes monétaires dans les territoires que vous aviez l'intention d'occuper, et c'était au moins un mois avant l'attaque , et après la nomination de Rosenberg, n'est-ce pas ? Ne pouvez-vous pas me répondre ?

R. Si, si, un instant, un instant . Oui, parfaitement, si. Du moment que ces territoires étaient occupés, il fallait s'occuper de ces questions, cela va sans dire.

Q. Mais à cette époque je veux vous demander ce que vous pensiez de ces pays que vous aviez l'intention d'occuper , de conquérir .

R. Je ne parlais pas d'une attaque . Je parlais simplement d'un danger de guerre imminent .

Q. Ce qui est important, c'est que vous parliez d'employer de l'argent en Ukraine et en Caucase , et vous l'avez fait effectivement, à peu près un mois après .

R. Parfaitemant .

Q. Très bien. Il y a encore quelques questions que je dois vous poser . Je voudrais terminer aujourd'hui. Y a-t-il quelque chose que vous pourriez dire à ce sujet. Vous saviez que quelque chose allait se passer à l'Est au sujet de cetteattaque . Vous serez d'accord avec moi sur ce point, n'est-ce pas ?

R. Mais parfaitement.

Q. Très bien. Maintenant, venons à une autre question .

R[r]. Après la nomination de Rosenberg, je savais qu'une guerre avec la Russie était imminente, et je l'ai

H0559 - 0094

dit ce matin .

Q. Nous sommes tous d'accord là-dessus . Il faut maintenant aller plus loin. Ce matin vous ne saviez pas, mais je ne vous ai pas bien compris alors ce matin, et maintenant je comprends que vous saviez en effet.

R. J'ai dit très clairement ce matin qu'on savait que le Führer escomptait une guerre avec la Russie. Il s'agit simplement du fait que je ne sais pas encore exactement ce qu'il en est de ce document .

Q. Je ne le sais pas non plus . Je puis simplement vous dire que ce document est adéquat . Du reste, nous pouvons parler de quelque chose d'autre maintenant . Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin dans cette question .

R. Cela n'a d'importance que dans la mesure où il est question ici de ces choses avec les roubles , il ne s'agit pas de moi.

Q. Oui, mais je ne sais pas ce que vous voulez en dire .

R. Il est dit ici que j'aurais dit ici qu'avec l'introduction de Reichskreditkassenscheine il y avait danger ... j'étais donc extrêmement inquiet concernant les mesures que l'on allait prendre dans ce sens .

Q. Très bien. Je suis ravi de connaître vos commentaires. Donc, lorsque vous avez pris vos fonctions à la Reichsbank, Posse était votre adjoint principal au Ministère de l'Economie, n'est-ce pas ?

R. Landfried était mon adjoint .

Q. Bien. Il assistait à cette réunion dont nous parlions tout à l'heure, n'est-ce pas ? Et qui était votre

H0559 - 0095

adjoint principal à la Reichsbank ?

R. Puhl.

Q. Très bien. Il était resté de l'époque de SCHACHT ?

R. Exactement .

Q. L'aviez-vous incité à rester? Lui aviez-vous demandé à rester ?

R. Non, non.

Q. Vous avez dit que vous aviez choisi votre personnel, vous l'avez dit ce matin .

R. Non. Il resta Puhl, Kretschmann, et puis il vint un nouveau, un certain Wilhelm.

Q. Cela ne m'intéresse pas cette question de votre personnel, mais voilà de quoi il s'agit: Puhl, qui était l'homme le plus important, qui était connu dans les milieux internationaux, qui était connu à la Chase Bank de New York, ... cela est vrai, n'est-ce pas ?

R. Oui.

Q. Bon, jecrois que c'était vrai. En effet, c'était une personnalité dans le monde financier.

R. Assurément .

Q. Vous l'avez appelé comme témoin, n'est-ce pas ?

R. Oui. Parfaitement .

Q. Vous auriez désiré qu'il vienne ici, et vous auriez eu confiance en lui ?

R. Bien sûr .

Q. Maintenant, je voudrais parler de l'or dans la Reichsbank. Combien en aviez-vous à la fin de 1941? Je vous demande un chiffre approximatif, simplement pour savoir si vous manquiez d'or en 1941.

H0559 - 0096

R. L'encaise or que j'ai repris se montait environ à un demi milliard , lorsque je repris la position de Schacht.

Q. Oui, très bien.

R. Il s'est multiplié considérablement, grâce à l'acheminement de l'or belge .

Q. Très bien, mais il s'agit de quelque chose d'autre en ce moment.

A partir de quel pays avez-vous obtenu de l'or lorsque vous êtes entré en fonction après 1941. D'où tiriez-vous votre or ? .....

R. Simplement, par des transformations de devises en or.

Q. Très bien.

R. Ensuite, au moment où j'ai occupé mon poste, nous avons augmenté l'encaisse or par l'or de la Banque Nationale Tchèque, ensuite par l'or belge .

Q. Très bien, très bien. Et, naturellement l'or était très important comme élément dans la question de devises étrangères, vous aviez à payer en 1942 et 1943, n'est cepas ?

R. C'était très difficile de payer avec de l'or .

Q. Je sais très bien .

A. Parce que les pays avec lesquels nous avions encore des relations générales avaient élevé un embargo de l'or, et par conséquent il n'y avait que la Suisse avec laquelle nous puissions transformer des devises en or, et faire nos affaires en conséquences.

Q. Je crois que vous avez déclaré que vous deviez employer l'argent comme devises étrangères en 1942 et 1943. Quand avez-vous commencé cette affaire avec les S.S. ?

H0559 - 0097

R. Des affaires avec les S.S. ? Mais je n'en ai jamais fait .

Q. Nous en sommes certains ... mais êtes-vous sûr de cela . Je voudrais que vous en parliez très sérieusement, c'est très important pour vous . Quand avez-vous commencé votre affaire avec les S.S. ?

R. Je n'ai jamais fait une affaire avec les S.S. Je peux répéter exactement ce que j'ai déjà dit au cours de mes interrogatoires précédents , que Mr Puhl m'a parlé un jour d'une livraison d'or qui devait être faite par des S.S. J'ai alors considéré qu'il s'agissait simplement d'un dépôt qui resterait fermé, et qui n'avait pas à nous intéresser, mais Mr Puhl m'a dit par la suite que cette livraison, enfin ce stock des S.S devait être utilisé par nous, c'est-à-dire par la Reichsbank. J'imaginais qu'il s'agissait simplement d'une livraison de monnaie d'or, par exemple essentiellement de monnaie d'or, étant donné que tous les Allemands étaient obligés de nous le remettre . Je supposais qu'il s'agissait de stocks d'or qu'on avait rendus aux détenus des camps de concentration , et qui maintenant se trouvaient livrés à la Reichsbank. L'argent de ces stocks n'était pas pour la Reichsbank, nous avons fait un autre rapport au Ministère des Finances .

Q. Aviez-vous à un moment l'habitude d'avoir de l'or en dépôt dans la Reichsbank ?

R. Non.

Q. Mais vous en aviez des S.S. ?

R. Je ne sais pas .

Q. Vous ne savez pas , bien .

Mr Dodd : Hlaïse à la Cour, Vôtre Honneur, nous avons un film très court, nous pouvons le montrer avant la sus-

H0559 - 0098

pension de séance, et je voudrais montrer ce film à l'accusé avant de continuer à l'interroger sur ce sujet. Ce film a été capturé par les troupes alliées lorsqu'elles sont entrées dans la Reichsbank, et montre les dents en or, les bridges, etc ... qui se trouvaient dans les caves .

R. Je ne sais rien de tout cela.

Q. Je crois qu'avant de montrer le film, je pourrai le faire en temps utile, je voudrais finir aujourd'hui en vous lisant un affidavit de Puhl, de cet homme qui, d'après ce que vous avez dit il y a quelques minutes, était un homme de confiance, qui avait des informations précises. C'est une déclaration en date du 3 Mai 1946 .

Dr Sauter : Monsieur le Président, je proteste contre la lecture de cet affidavit de Puhl. Cet affidavit doit probablement - je n'en sais rien - avoir été pris à Nuremberg. Il n'a vraisemblablement pas été soumis à la défense. Nous n'en connaissons pas le contenu. Le ministère Public surprend le témoin avec un affidavit dont nous n'avons pas connaissance. On jette au témoin une quantité de documents à la tête, on lui dit que ce sont des documents tout à faits brefs, mais je crois qu'il y a là un procès-verbal de 12 pages , il est nous donc complètement impossible , à ce rythme accéléré et frénétique qu'adopte le Ministère Public , d'arriver à en prendre connaissance et à suivre toutes ces explications, et présentations de documents.

Je suis obligé de protester contre une pareille façon de procéder .

Mr Dodd : Cet affidavit a été pris a Baden-Baden, le 3 Mai. Nous avons essayé de l'obtenir, et nous y sommes arrivés. Nous ne nous sommes pas adressés au Dr Sauter

H0559 - 0099

parce que nous voulions l'utiliser dès maintenant . C'est un affidavit de Puhl qui devait être appelé comme témoin, l'accusé voulait qu'il témoigne en sa faveur. C'est une chose très importante pour nous en ce moment .

Je voudrais dire que si nous pouvons employer ce document maintenant, le Dr Sauter pourra certainement réinterroger l'accusé à ce sujet, et examiner ce document à sa guise .

Mr le Président : Voulez-vous interroger le témoin à ce sujet ?

Mr Dodd : Oui, je veux le lui lire, et lui poser une ou deux questions à ce sujet. C'est la base de deux ou trois questions , et je veux l'inculper au sujet d'une déclaration qu'il a déjà faite au sujet de l'or .

Mr le Président : Oui, vous pouvez le faire. Mais le Docteur Sauter pourra naturellement, s'il le désire, faire une requête en vue d'appeler le témoin pour contre interrogatoire , et il pourra à sa guise, examiner, considérer, ce document .

Mr Dodd : Merci bien, Votre Honneur .

Dr Sauter : Monsieur le Président, voulez-vous me permettre de faire une observation: Aujourd'hui le cas s'est produit, où le Ministère Public a élévé une objection contre un document que le Ministère Public n'avait pas reçu au préalable, et le représentant du Ministère Public m'a dit : " Je ne sais pas l'allemand,"par conséquent, j'ai dû refuser le document auquel j'attachais cependant une très grande importance, ce qui est commode au Ministère Public, il est évidemment gênant de l'admettre pour nous, n'est-ce pas, Monsieur le Président. On est obligé de refuser un document, et tout à coup on nous jette

H0559 - 0100

à la tête un document que nous ne connaissons pas. Nous ne savons pas ce qu'il y a dedans , les difficultés sont constamment plus grandes, les documents ont 12 pages. Une seule phrase est extraite de ce document . On en donne lecture à l'accusé, qui n'a même pas le temps de lire un seul alinéa du contexte, moi-même je n'ai pas eu le moindre temps, et malgré cela, l'accusé doit prendre position vis-à-vis d'une phrase d'un document dont il n'a pas la moindre connaissance. Il doit donner cette assurance immédiatement sans avoir eu le temps, la possibilité de voir même de quelh document il s'agit. Et d'examiner cela à mon avis, ce n'est pas une bonne chose .

Mr le Président : Docteur Sauter , vous avez reçu une traduction en allemand de presque tous les documents, je ne dis pas de tous les documents , et l'on vous a toujours donné la possibilité de les examiner, car ils ont été traduits en allemand, et cette possibilité vous sera toujours accordée, et s'il y a des documents qui ont été utilisés pendant le contre-interrogatoire, ils seront traduits, et vous les recevrez à ce moment. Mais pendant que le témoin est contre-interrogé, ce documents peuvent être utilisé , et si voulez interroger de nouveau l'accusé, vous pourrez alors le faire ensuite .

Dr Sauter : Monsieur le Président, nous défenseurs, avons évidemment intérêt à abréger la durée des débats, et non pas à la prolonger, mais par exemple, si d'ici 8 jours, ou 15 Jours je puis examiner la valeur de ce document qu'on nous jette aujourd'hui sur la table, si à ce moment-là, je suis obligé de vous faire une requête, Votre Honneur, avec l'autorisation de pouvoir encore entendre

H0559-0101

le témoin, c'est tout de même très désagréable. Nous sommes ravis de pouvoir aider les témoins, mais au rythme de Mr Dodd, nous ne pouvons pas le suivre, moi je ne puis pas le suivre, l'accusé non plus. Et l'on ne peut pas prétendre d'un accusé de prendre position dans une affaire aussi grande, sur une simple phrase, isolée de son contexte, alors qu'il n'a même pas la possibilité d'examiner le document qui lui est présenté .

Mr le Président : Mr Dodd .

Mr Dodd : Puis-je continuer d'interroger sur la base de ce document, Monsieur le Président ?

Mr le Président : Mr Dodd, avez-vous des objections à ce que le Docteur Sauter consulte ce document ?

Mr Dodd : Oui, Monsieur le Président . Je pense que cela doit être alors une nouvelle règle . Depuis que cette défense a été commencée, nous avons présenté des nouveaux documents pour vérifier la crédibilité des témoins, et des documents employés, et ceci sera fait avant de contre-interroger . Si nous procédions autrement, le but de cet interrogatoire ne serait pas atteint .

Mr le Président : Mr Dodd, si vous avez inclus ce document, et si vous l'avez présenté au témoin comme un document, ...

Mr Dodd : ... Nous venons justement de lui en donner un exemplaire en allemand .

Mr le Président : En allemand ?

Mr Dodd : Oui , Monsieur le Président .

Mr le Président : Je pense que le mieux serait peut-être qu'on vous les passe maintenant, et vous les remettriez au Dr Sauter ., quand vous emploierez ces documents, vous lui en remettrez la traduction en allemand .

H0559-0102

Mr Dodd : Oui, demain matin, quand nous les utiliserons

Mr le Président : Quand vous les utiliserez .

Mr Dodd : Merci bien , Monsieur le Président .

Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 7 mai 1946
à 10 Heures .